



Prêts pour l'avenir

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE
RAPPORT ANNUEL DE 2016



Aperçu D'EACL

En tant que société d'État fédérale, le mandat d'EACL est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de s'acquitter des responsabilités du Canada en matière de déclasséement et de gestion des déchets radioactifs.

EACL reçoit du financement du gouvernement fédéral afin de s'acquitter de son mandat et rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles du Canada. Elle tire également parti de ses capacités uniques sur ses sites pour appuyer l'industrie et d'autres tiers sur une base commerciale.

EACL s'acquitter de son mandat aux termes de contrats à long terme de gestion et d'exploitation de ses sites avec le secteur privé

Table des matières

2	EACL en bref
4	Message du conseil d'administration
6	Message de l'agent principal de la transition par intérim
8	Revue de l'année
14	Rapport de gestion
27	Responsabilité de la direction
28	Rapport de l'auditeur indépendant
29	États financiers consolidés
68	Gouvernance d'entreprise
72	Informations sur l'entreprise

Au cours des cinq dernières années, EACL a restructuré ses activités, se préparant pour l'avenir. En 2015, nous avons achevé notre transition et émergé en tant que nouvelle société d'État.

Nous sommes maintenant prêts pour l'avenir.

EACL est maintenant une petite société d'État tournée vers l'avenir et établie dans le but de réaliser son mandat – soutenir la science et la technologie nucléaires et s'acquitter des responsabilités du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets radioactifs – dans le cadre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (« OGEE »).



NOS SITES

Le site de Chalk River représente le principal complexe de laboratoires d'EACL et le complexe de recherche et de développement le plus important du Canada. Ce milieu scientifique soutient de nombreux laboratoires hautement spécialisés et uniques, des installations d'essai et un imposant réacteur de recherche, le National Research Universal (« NRU »), qui sont tous utilisés pour tirer profit de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques. Les activités scientifiques comportent des applications importantes dans des domaines comme la santé, la sûreté, la sécurité, l'énergie, la non-prolifération, la protection de l'environnement et les interventions en cas d'urgence, dont le Canada et les Canadiens tirent profit.

Les responsabilités d'EACL en matière de gestion et de déclassement des déchets radioactifs découlent de ses activités de recherche et de développement menées depuis des décennies aux Laboratoires de Chalk River, aux Laboratoires Whiteshell au Manitoba, ainsi qu'à d'autres sites en Ontario et au Québec. EACL est responsable de l'assainissement approprié et sécuritaire, de la réhabilitation et de la gestion à long terme des déchets radioactifs à ces sites. EACL supervise également, pour le compte du gouvernement du Canada, des travaux semblables à d'autres sites où le gouvernement a la responsabilité des déchets radioactifs historiques de faible activité, comme ceux des municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario.

L'évolution d'EACL en bref



2011 : vente de la division des réacteurs CANDU

En 2009, le gouvernement a entrepris de restructurer EACL dans le but de réduire les risques et les coûts pour les contribuables canadiens et d'exploiter les capacités d'EACL au profit des Canadiens et de l'industrie. La restructuration a été réalisée en deux phases, la première ayant été complétée en 2011 avec la vente des actifs de la division des réacteurs CANDU d'EACL à Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin.

2012-2013 : à la recherche de partenaires du secteur privé

La deuxième phase portait sur les laboratoires nucléaires et les responsabilités connexes en matière de gestion des déchets. L'objectif était de tirer parti de la rigueur et de l'efficacité propres au secteur privé tout en profitant de l'expertise considérable et des installations propres aux laboratoires. Le gouvernement a mis en place un processus d'approvisionnement aux fins de la sélection d'un entrepreneur du secteur privé qui serait responsable de la gestion et de l'exploitation des laboratoires.

2014 : création des LNC

Avant de conclure une entente avec un partenaire du secteur privé, EACL a constitué les LNC, sa filiale en propriété exclusive. Ceci a préparé le terrain en vue du transfert de la propriété des LNC à l'entrepreneur du secteur privé.

2015 : Mise en œuvre du modèle d'OGEE

En 2015, EACL a mis en œuvre le modèle d'OGEE en concluant un contrat à long terme pour la gestion et l'exploitation des LNC avec l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada. L'Alliance nationale pour l'énergie du Canada est un consortium formé de CH2M HILL, WS Atkins, Fluor, SNC-Lavalin et Rolls-Royce.

Message du conseil d'administration



Au cours de l'été 2015, le gouvernement a procédé à la mise en œuvre d'un modèle opérationnel d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (« OGEE ») à EACL. Cette étape a marqué l'achèvement de la restructuration de la société, et pavé la voie à une nouvelle ère prometteuse pour la science et les technologies nucléaires du Canada. En effet, EACL est désormais avantageusement positionnée pour réaliser les priorités du gouvernement par l'entremise d'un contrat à long terme avec le secteur privé.

Tout au long de la restructuration, le conseil d'administration a supervisé d'importants changements organisationnels, notamment la création et la mise en exploitation des Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC »), la transformation d'EACL en petite organisation regroupant des experts et, finalement, le transfert de la propriété des LNC au secteur privé.

Avec l'arrivée de l'entrepreneur du secteur privé sélectionné, l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (« ANEC »), les LNC et EACL sont bien positionnés pour saisir les possibilités offertes par le nouveau modèle d'OGEE. En sa qualité de société d'État, EACL a été fondée résolument de façon à posséder l'expérience et l'expertise nécessaires pour gérer un contrat très complexe et de grande valeur. Dans son nouveau rôle de surveillance, EACL peut se concentrer sur des sujets d'importance stratégique de façon à répondre aux priorités du gouvernement et à optimiser la valeur pour le Canada.

Il est déjà possible de constater la valeur dégagée par le nouveau modèle d'OGEE. En effet, au cours des premiers mois de mise en œuvre de ce modèle, nous avons pu constater l'avancement d'une proposition visant une installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River et d'un plan de fermeture du réacteur nucléaire de démonstration situé à seulement quelques kilomètres de là, à Rolphton, en Ontario. Jumelées aux activités continues de déclasserment et de gestion des déchets, ces initiatives contribueront grandement à remplir de façon sécuritaire et efficace les obligations du Canada, et prépareront le terrain pour la revitalisation du site de Chalk River.

En outre, EACL a collaboré avec les ministères et organismes fédéraux à l'élaboration du cadre de gouvernance et des modalités de référence à l'égard du premier Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, ce qui a permis de mettre sur pied un programme de travail en science et technologie nucléaires pouvant anticiper l'ensemble des besoins et priorités du gouvernement.

Des attentes en matière de changement transformationnel ont accompagné la mise en œuvre du nouveau modèle, dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficacite pour toutes les missions des LNC. Ces changements permettront aux Laboratoires nucléaires de demeurer les chefs de file de l'industrie pour les années à venir.

Je profite de l'occasion pour remercier Peter Currie pour son leadership et ses conseils en sa qualité de président du conseil d'administration, tout au long de la restructuration. Il a joué un rôle crucial dans la surveillance de cette importante transformation, et grâce à lui, la transition s'est faite de façon harmonieuse et fructueuse.

Je tiens aussi à remercier sincèrement Robert Walker, qui a dirigé EACL tout au long de cette transition en tant président-directeur général pendant plus de trois ans jusqu'au 31 mars 2015. Tout au long du processus, il a su inspirer par son leadership, alors qu'il a aiguillé son effectif jusqu'à l'adoption du modèle opérationnel d'OGEE.

Finalement, je suis reconnaissant à Jonathan Lundy, qui a pensé la « nouvelle » EACL et lui a servi de guide au cours des premiers mois cruciaux de la mise en œuvre du modèle d'OGEE. Son leadership s'est avéré essentiel lors de la création de l'équipe solide qui forme désormais EACL.

Alors que nous allons de l'avant avec le modèle d'OGEE, le conseil d'administration continuera à offrir des conseils sur des questions d'importance stratégique pour la société, l'aidant ainsi à gérer les possibilités et les risques soulevés par la relation contractuelle avec l'entreprise du secteur privé. Le conseil d'administration est dévoué à la société, et sera heureux d'accueillir de nouveaux membres au cours du prochain exercice, alors que sera mis en œuvre un important programme de travail pour EACL, et de respecter les priorités importantes du Canada.



Claude Lajeunesse, Président du Conseil d'administration

Message de l'agent principal de la transition par intérim



L'exercice 2015-2016 a été synonyme de transformation et de transition pour EACL, marqué par l'arrivée à l'été 2015 de l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada en tant que nouvel actionnaire des LNC, et par la mise en œuvre du modèle d'OGEE. Bien qu'après plusieurs années de restructuration, nous ayons franchi la ligne d'arrivée, nous ne faisons que commencer.

De fait, au cours du dernier exercice, la « nouvelle » EACL a réalisé maints projets, alors que se sont achevés les efforts de recrutement et qu'a commencé notre exploitation en tant que petite société d'État regroupant des experts. Sous la direction de Jonathan Lundy, qui a joué le rôle d'agent principal de la transition jusqu'à la fin de mars 2016, EACL a mis en place les politiques, processus et procédures nécessaires pour gérer efficacement le contrat à long terme avec le secteur privé pour la gestion et l'exploitation de nos sites, installations et biens.

Je peux affirmer sans l'ombre d'un doute qu'EACL a démarré sur les chapeaux de roue, et est maintenant entièrement opérationnelle dans son nouveau rôle de surveillance. Nous continuons à porter nos efforts sur trois fronts : 1) gérer les obligations du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets radioactifs en mettant en œuvre des activités qui réduisent les risques et les coûts à long terme; 2) soutenir la science et les technologies nucléaires qui répondent aux besoins du gouvernement fédéral; et 3) transformer les Laboratoires nucléaires en un complexe scientifique moderne et de classe mondiale en tirant parti des capacités et de l'expertise existantes des LNC et en réinvestissant dans la recherche scientifique et l'infrastructure des sites.

Au cours des six derniers mois, l'équipe d'EACL a travaillé en étroite collaboration avec la nouvelle équipe de direction des LNC pour établir les priorités et faciliter l'élaboration de plans qui créeront une société plus efficiente et efficace, harmonisés avec la vision des LNC et les priorités d'EACL.

Nous avons utilisé la vaste expérience et l'expertise de notre personnel spécialisé afin d'établir ce que nous croyons être une bonne relation avec les LNC et de fixer le degré approprié de surveillance qui optimisera les ressources pour les Canadiens.

Le travail des équipes d'EACL et des LNC, propriété de l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada, porte déjà fruit. Des projets importants, comme l'installation de gestion des déchets près de la surface et la fermeture du réacteur nucléaire de démonstration, ont été lancés. Bien que les LNC aient encore beaucoup de travail à faire, comme l'obtention de permis et les évaluations environnementales, cela constitue une étape importante dans l'atténuation des risques et la diminution des responsabilités du gouvernement. L'installation de gestion des déchets près de la surface sera essentielle pour permettre aux LNC de déclasser et de démolir de façon sécuritaire des immeubles vétustes aux Laboratoires de Chalk River, ce qui permettra la construction de nouveaux immeubles dédiés aux sciences en vue d'une revitalisation du site. De grands progrès ont été réalisés du côté de la science et de la technologie dans le domaine nucléaire, les LNC élaborant leur premier plan de travail en réponse aux conseils d'EACL et de plusieurs ministères et organismes fédéraux.

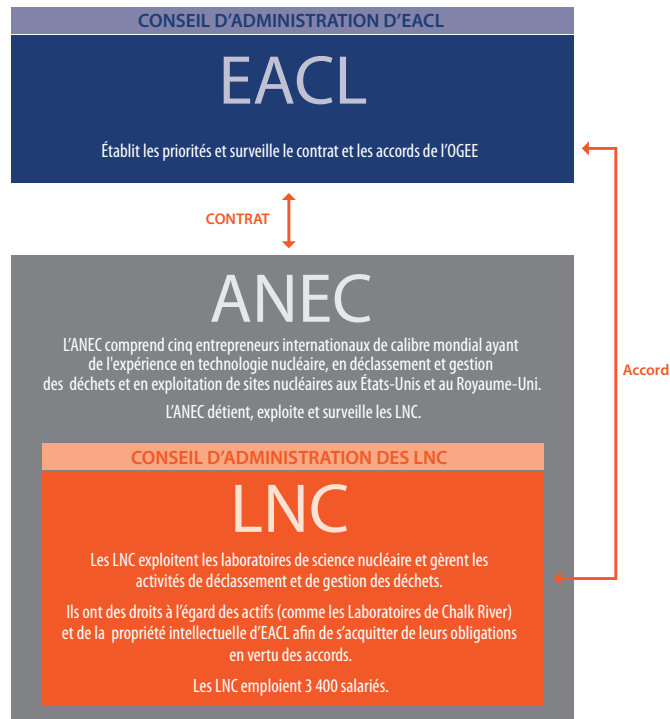
Ces efforts sont certainement remarquables, mais il est important de reconnaître qu'ils ont été entrepris conjointement à de nombreux autres projets et initiatives qui, ensemble, ont permis aux LNC de respecter leurs engagements de façon sécuritaire et efficace. Par exemple, les LNC ont achevé la construction de la troisième installation de stockage modulaire en surface blindée au site de Chalk River et entamé des activités de préparation du site en vue de la construction d'une installation destinée à la gestion des déchets à long terme à Port Granby dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope, en Ontario. De plus, les LNC ont utilisé de façon fructueuse leur système modal de localisation et de repositionnement pour aider Bruce Power à localiser et repositionner des ressorts expandeurs, une initiative qui pourrait prolonger la durée d'utilité des tubes de force et des réacteurs CANDU.

Alors que nous entrons dans le premier exercice complet d'exploitation selon le modèle d'OGEE, EAACL continuera à collaborer avec les LNC afin que notre vision et nos priorités demeurent bien alignées et que le travail soit fait avec efficacité et efficacité afin d'optimiser les ressources pour les Canadiens.



Richard Sexton, agent principal de la transition par intérim

Le nouveau modèle de gouvernance d'OGEE





Ayant achevé cinq années de restructuration, notre nouvelle tâche consiste à tirer parti du modèle d'entreprise d'OGEE afin d'apporter une valeur ajoutée pour les Canadiens.

Ci-dessus : Il est prévu que les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, feront l'objet d'un renouvellement au cours des prochaines années. Plusieurs anciennes installations seront mises hors service et de nouvelles installations et infrastructures scientifiques seront construites.

Revue de l'exercice

Transition au modèle d'OGEE

L'exercice 2015-2016 a été synonyme de transition pour EACL. Bien qu'au cours des exercices précédents EACL ait été directement responsable de la gestion et de l'exploitation des Laboratoires nucléaires, l'exercice 2015-2016 a été marqué par l'achèvement de la restructuration de l'organisation et l'adoption du modèle d'OGEE ce qui a fondamentalement changé le rôle d'EACL. Cette transition entraîne un changement sur le plan de l'environnement d'exploitation et sur l'environnement commercial : défis, possibilités et risques différents, et nouveaux critères de référence. L'exercice 2015-2016 a aussi été marqué par des modifications connexes apportées aux objectifs et aux plans d'EACL.

La présente rubrique présente les mesures de rendement établies dans le Plan d'entreprise de 2015-2016 d'EACL, compte tenu du fait que cet exercice a été synonyme de transition et de changements importants. Cela dit, il convient de souligner plusieurs réalisations de l'exercice 2015-2016, en fonction des priorités et des engagements aux termes du Plan d'entreprise de cet exercice. La plupart des éléments présentés se rapportent à la préparation du modèle d'OGEE et à la transition à ce modèle :

Priorités	Mesures du succès	Résultats
Transfert des actions et achèvement de la restructuration	Transférer les actions des LNC à l'entrepreneur choisi du secteur privé selon le calendrier établi (à l'automne 2015 ou avant).	En septembre 2015, les actions des LNC ont été transférées à un entrepreneur choisi du secteur privé, soit l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada.
Transition	Les LNC fourniront tous les livrables requis pour la transition, comme il est spécifié dans le contrat. Cet objectif sera atteint lorsque EACL acceptera ou recevra les livrables, tel que spécifié dans le contrat.	Le 31 mars 2016, EACL a confirmé aux LNC et à l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada que la période de transition était terminée.
Élaboration du modèle et de l'interface de surveillance appropriés	Les LNC auront préparé une description de leur système d'assurance qualité des travaux de l'entrepreneur. Les LNC et EACL respecteront leurs obligations contractuelles selon le calendrier.	Les LNC ont fourni à EACL une description du projet de système d'assurance qualité des travaux de l'entrepreneur, qui a été accepté par EACL. EACL a respecté ses obligations contractuelles selon le calendrier.
Amélioration des LNC avant et après la restructuration	Faciliter l'amélioration de la culture de la sûreté au sein des LNC, mesurée par le fait que les LNC ont démontré qu'ils ont un intérêt renouvelé pour la sûreté et qu'ils ont adopté les nouvelles meilleures pratiques de l'industrie. Les tendances en matière de principales mesures de la sûreté (blessures entraînant une perte de temps de travail, incidents environnementaux, contamination) s'améliorent par rapport à celles des exercices précédents.	Les LNC ont su maintenir la tendance à la baisse très positive à l'égard des blessures entraînant une perte de temps de travail, affichant une fréquence et une gravité respectivement de 0,06 et 0,37, une réduction dans les événements environnementaux, et des progrès encourageants pour réduire les incidents de contamination radiologique avec un intérêt accru correspondant à l'égard de l'amélioration du processus d'atténuation des répétitions. En outre, des améliorations continues des données sur les tendances en matière d'entretien des biens immobiliers / biens ont été enregistrées : analyse détaillée de l'évaluation de la condition en cours, taux d'achèvement de l'entretien préventif accru, tendance positive d'optimisation du ratio de l'entretien préventif et de l'entretien correctif, et fiabilité accrue des installations et des services relatifs aux activités de base.

Déclassement et gestion des déchets

Les priorités pour l'exercice 2015-2016 étaient axées sur l'essor des programmes de déclassement et de gestion des déchets en démontrant des progrès en déclassement et en transport des déchets.

Résultats

L'accent a été mis sur le développement de capacités et processus afin de faciliter la prestation efficace des activités. Tirant parti de la vaste expérience des sociétés faisant partie de l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada, ceci comprenait l'élaboration d'une stratégie de gestion des déchets détaillée, des efforts proactifs à l'égard de la conception et de l'obtention de permis pour une installation de gestion des déchets près de la surface, et l'instauration de stratégies de caractérisation efficaces.

En plus des efforts de développement des capacités, d'importantes étapes ont été atteintes :

- Le début des activités de préparation du site en vue de la construction de l'installation de gestion de déchets à long terme à Port Granby, qui fait partie de l'Initiative dans la région de Port Hope, en Ontario. La construction d'un monticule en surface s'inscrit dans le programme d'EACL qui vise à nettoyer et à mettre en place des solutions de gestion sécuritaires à long terme pour les déchets radioactifs historiques de faible activité dans la région.
- Le rapatriement d'uranium hautement enrichi grâce à la première expédition de barres de combustible du NRX au site de Savannah River en Caroline du Sud (États-Unis).
- L'avancement des travaux de déclassement du site Whiteshell, y compris des progrès importants dans le déclassement d'un ancien complexe de recherche et de développement.
- L'achèvement réussi du premier transfert de combustible épuisé dégradé à destination de l'installation d'emballage et de stockage de combustible, une installation en surface.
- L'achèvement de la construction de la troisième installation de stockage modulaire en surface blindée au site de Chalk River. Cette installation permettra le stockage sécuritaire des déchets radioactifs de niveau intermédiaire.



Ci-dessus : Le personnel des Laboratoires Nucléaires Canadiens examine le sol aux Laboratoires de Chalk River.

L'une des principales priorités d'EACL est d'améliorer les stratégies de déclasserement et de gestion des déchets à ses sites, l'objectif étant de développer de manière sécuritaire et efficace l'assainissement des déchets afin de réduire les risques et les coûts pour les Canadiens tout en protégeant la population et l'environnement.



Les activités scientifiques aux Laboratoires de Chalk River appuient les responsabilités du gouvernement fédéral dans les domaines comme la santé, l'environnement, la sûreté, la sécurité, la non-prolifération, l'énergie et les interventions en cas d'urgence.

Ci-dessus : Aux Laboratoires Nucléaires Canadiens, le Dr Zhang He se prépare pour la prise de mesures de transfert thermique du combustible dans les Laboratoires d'élaboration du combustible.

Laboratoires nucléaires

Les priorités pour l'exercice 2015-2016 étaient axées sur l'avancement des activités technologiques et scientifiques dans le domaine nucléaire et la planification en vue de mieux harmoniser les activités technologiques et scientifiques des LNC avec les besoins et priorités du gouvernement fédéral.

Résultats :

La gouvernance et les modalités de référence à l'égard du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires ont été établies et les comités interministériels, représentés par 13 ministères et agences, ont fourni des indications aux LNC quant à un programme de travail annuel qui répondrait aux besoins du gouvernement.

Les autres progrès réalisés au cours de l'exercice en matière d'activités technologiques et scientifiques dans le domaine nucléaire comprennent ce qui suit :

- Les LNC ont accru leurs collaborations et contributions aux priorités du gouvernement fédéral en matière de science et technologie en concluant des ententes pour des travaux portant sur les analyses nucléolégales, la réglementation nucléaire et la sûreté nucléaire. Ces projets nécessiteront d'importants travaux pendant l'exercice 2016-2017 et les exercices subséquents.
- À l'aide du système modal de localisation et de repositionnement (« MODAR ») conçu par les LNC, une équipe conjointe de Candu Énergie inc., des LNC et de Bruce Power a réussi à localiser et à repositionner des ressorts expandeurs dans la tranche 8 de Bruce Power. Cette technologie a le potentiel de réduire les coûts pour les propriétaires de réacteurs CANDU et de prolonger la durée d'utilité des tubes de force.
- Au site Whiteshell, l'installation RD-14M – une installation unique de recherche et développement à grande échelle, permettant de mieux comprendre certains aspects de la sécurité concernant les flux de chaleur et les débits d'eau des réacteurs CANDU – a été remise en plein état de fonctionnement après des mises à niveau électriques. Cette installation permet de mettre à l'essai la sécurité des modèles de réacteur actuels et futurs.
- Les LNC ont recruté Art McDonald, Ph.D., récent lauréat du prix Nobel de physique et ancien employé d'EACL, à titre de conseiller spécial au président.
- Les marges commerciales de l'exercice ont augmenté, en partie compte tenu des produits issus des isotopes.

Rapport de gestion

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion a été examiné par le comité d'audit d'EACL et approuvé par son conseil d'administration. Il renferme des commentaires sur la performance de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2016 et doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes figurant dans le présent rapport annuel.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur des hypothèses que la direction jugeait raisonnables au 15 novembre 2016, date à laquelle le conseil d'administration de la société a approuvé le présent document. Ces énoncés prospectifs, par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, bon nombre desquels sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.

Restructuration d'EACL

En 2009, le gouvernement a entrepris de restructurer EACL dans le but de réduire les risques et les coûts pour les contribuables canadiens et d'exploiter les capacités d'EACL au profit des Canadiens et de l'industrie. La restructuration a été entreprise en deux phases, dont la première a été complétée en 2011 avec la vente des actifs de la division des réacteurs CANDU d'EACL à Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin. La deuxième phase portait sur le reste de l'organisation, les Laboratoires nucléaires et les responsabilités de gestion des déchets connexes, avec pour objectif l'adoption d'un modèle opérationnel axé sur un organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE).

Dans le cadre de la deuxième phase, le gouvernement a mis en place un processus d'approvisionnement afin de sélectionner un entrepreneur du secteur privé qui serait responsable de la gestion et de l'exploitation des laboratoires. L'objectif est de tirer parti de la rigueur et de l'efficacité propres au secteur privé tout en profitant de l'expertise considérable et des installations propres aux laboratoires.

En 2015, après avoir retenu l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada, un consortium formé de CH2M HILL, EnergySolutions¹, Fluor, SNC-Lavalin et Rolls-Royce, EACL est passée d'un modèle opérationnel axé sur un organisme gouvernemental exploité par un organisme gouvernemental à un OGEE.

Selon ce modèle, EACL a conclu un contrat à long terme avec l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada pour la gestion et l'exploitation des Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC »). Dans un premier temps, les LNC ont été créés en tant que filiale en propriété exclusive d'EACL, et sa propriété a ensuite été transférée à l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada.

Par conséquent, les LNC sont aujourd'hui constitués en tant qu'entreprise du secteur privé responsable de la gestion et de l'exploitation quotidiennes de l'ensemble des sites, des installations et des biens d'EACL. Les LNC emploient plus de 3 400 personnes, dont la plupart étaient auparavant au service d'EACL.

¹ En avril 2016, par suite de son acquisition du secteur Projets, produits et technologie d'EnergySolutions, WS Atkins est devenu membre de l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada, remplaçant ainsi EnergySolutions.

Pour sa part, EACL a été restructurée pour devenir une petite société d'État spécialisée dans le but d'assurer qu'elle dispose de l'expertise et des capacités nécessaires pour voir au respect des accords de l'OGEE. L'objectif d'EACL est de tirer parti du modèle d'OGEE afin de remplir son mandat. Elle continue de détenir tous les sites, toutes les installations et tous les actifs, et son rôle consiste à surveiller et à favoriser le rendement des LNC dans le but de réaliser ses objectifs. EACL continue aussi d'être responsable de la gestion de ses passifs conservés liés à l'ancienne division des réacteurs CANDU (opérations commerciales abandonnées).

Société

EACL est une société d'État mandataire qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. Les activités d'EACL sont financées par des crédits parlementaires et des produits provenant de tiers, tirés de travaux commerciaux réalisés par les LNC au nom d'EACL, surtout dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires en plus de la vente d'eau lourde et d'isotopes médicaux et industriels.

Par suite de la première phase de la restructuration, qui a mené au dessaisissement des actifs de la division des réacteurs CANDU (tel qu'il est décrit plus haut), EACL évalue et présente ses résultats financiers par voie de deux entités publiantes distinctes : 1) Activités poursuivies, et 2) Opérations commerciales (activités abandonnées), étant donné qu'EACL a conservé certaines responsabilités quant à l'ancienne division des réacteurs CANDU.

Les activités d'EACL comprennent toutes les activités liées à la gestion et à la surveillance du modèle d'OGEE, y compris les activités de déclasserment et de gestion des déchets de même que les Laboratoires nucléaires, comme il est décrit ci-dessous.

1. Déclasserment et gestion des déchets

L'objectif est de réduire de façon sécuritaire et efficace les obligations en matière de déchets radioactifs du gouvernement du Canada, en ce qui a trait notamment aux risques connexes visant la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement. L'accent est mis sur la réalisation de progrès considérables en matière de déclasserment des infrastructures, de réhabilitation du site et de gestion des déchets au Canada. Au cours des exercices précédents, ces activités étaient financées et surveillées par Ressources naturelles Canada par l'intermédiaire du Programme des responsabilités nucléaires héritées, de l'Initiative dans la région de Port Hope et du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité. Conformément au modèle d'OGEE, la responsabilité de gérer la totalité des déchets radioactifs du Canada, y compris les déchets radioactifs historiques de faible activité dont le gouvernement a accepté la responsabilité, incombe désormais directement à EACL. EACL impartit les travaux nécessaires pour s'acquitter de ces responsabilités aux LNC et assure un suivi étroit des activités des LNC pour assurer l'optimisation des ressources pour les Canadiens.

2. Laboratoires nucléaires

L'objectif est de faciliter la mise en œuvre efficace du modèle d'OGEE et, donc, de permettre aux LNC de gérer et d'exploiter les sites d'EACL de manière efficace et efficiente. Ainsi, les LNC sont en mesure d'offrir leur expertise, leurs produits et services et leurs capacités en matière de science et technologie en appui : i) aux rôles, responsabilités et priorités du gouvernement fédéral canadien; ii) aux services commerciaux offerts à des tiers; et iii) à l'infrastructure de site aux Laboratoires nucléaires. Les travaux liés à ces activités comprennent le renouvellement et la modernisation du site de Chalk River dans le but de rehausser la capacité des LNC d'offrir des services en science et technologie de classe mondiale sécuritaires et d'autres services pour le compte du Canada et de clients commerciaux.

Risques et possibilités

La présente rubrique expose les principaux risques d'EACL, lesquels pourraient se répercuter sur les résultats financiers de la société, et présente la tendance par rapport à l'exercice précédent.

Risques financiers

Au cours de l'exercice 2016-2017, les LNC examineront les plans existants, notamment en ce qui a trait aux activités de déclassement et de gestion des déchets, et proposeront de nouvelles approches permettant de réduire plus rapidement les obligations du Canada et d'accroître les gains d'efficacité. Lorsque les activités progresseront, il existera également un risque lié à l'augmentation ou à la diminution potentielle de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (estimation du passif) d'EACL qui devra être reflétée à mesure que les projets seront mieux compris et définis. Ces plans révisés devront être approuvés par EACL et, dans certains cas, pourraient également exiger que soit revu le profil de financement connexe.

À cette fin, EACL a mis sur pied un comité de contrôle du changement des responsabilités formé de membres de la haute direction des LNC et d'EACL dans le but de fournir une tribune aux fins de l'examen éclairé et de l'approbation des changements proposés à l'estimation des responsabilités. EACL continuera de communiquer régulièrement avec Ressources naturelles Canada (le ministère qui conseille le ministre des Ressources naturelles sur des questions liées à EACL) et, au besoin, avec les organismes centraux du gouvernement, pour analyser l'état d'avancement des priorités, les risques et d'autres éléments pouvant avoir des incidences sur le financement ou des incidences financières ou exiger la révision du profil des fonds existants.

Risques contractuels

Le modèle d'OGEE constitue une nouvelle structure qui repose sur l'expertise de l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada ainsi que sur la surveillance appropriée exercée par EACL pour garantir une meilleure optimisation des ressources pour le Canada. EACL doit trouver le bon équilibre pour atténuer les risques liés à une surveillance trop étroite ou trop laxiste. De fait, EACL doit exercer une surveillance suffisante des activités et sa fonction de remise en question, bien que les activités de surveillance ne doivent pas être trop importantes ni entraîner un fardeau ou des processus administratifs superflus qui pourraient empêcher l'entrepreneur d'innover et d'exercer ses activités. Le rôle d'EACL est de préciser ce qui doit être fait, mais non la manière de le faire.

Pour atténuer ce risque, des protocoles et des processus de gestion ont été élaborés dans le but d'assurer le partage approprié de l'information et de faciliter la collaboration, y compris un système d'assurance qualité des travaux de l'entrepreneur (système qui permet à l'entrepreneur de gérer le rendement conformément aux exigences contractuelles) et un système de gestion de la valeur ajoutée standard (système de planification et de gestion des projets et de suivi du rendement). EACL s'est également investie de façon formelle et informelle à nouer une relation solide avec les LNC. En tirant parti de sa relation existante avec les LNC, EACL pourra se pencher sur des questions stratégiques plus larges qui comptent pour le Canada, plutôt qu'à se concentrer sur les processus et les transactions courantes dont la valeur est moindre. Il convient toutefois de noter qu'EACL conservera des droits de vérification importants si elle a besoin d'obtenir des renseignements supplémentaires de la part des LNC.

Risques internes

Les activités et le succès d'EACL, y compris l'exercice d'une surveillance efficace du contrat, dépendent en grande partie de la capacité de la société de maintenir en poste son effectif peu nombreux composé d'employés hautement qualifiés et spécialisés. À la fin de l'exercice 2015-2016, EACL disposait d'une équipe complète d'employés en place, y compris des experts internationaux pour bénéficier des bonnes connaissances et compétences nécessaires à la mise en œuvre du modèle d'OGEE. Cependant, il pourrait s'avérer difficile de maintenir en poste des employés et de pourvoir des postes vacants compte tenu du nombre assez limité d'experts en exploitation de sites nucléaires dans un contexte d'OGEE comme celui dans lequel évolue EACL. Notamment, EACL a dû recruter des experts internationaux ayant des compétences en matière de modèle d'OGEE.

Le maintien en poste des employés qui possèdent des connaissances et des compétences nécessaires pour assurer une surveillance efficace ainsi que la formation en milieu de travail d'autres employés demeurent essentiels à la poursuite des activités par la société. Pour ce faire, la planification de la relève et la formation croisée ou le mentorat seront essentiels pour préparer la prochaine génération d'experts canadiens au modèle d'OGEE, et pour éviter qu'un poste important ne soit pas pourvu.

Comme le modèle d'OGEE est toujours nouveau, EACL prévoit ajuster sa structure organisationnelle et ses besoins en ressources connexes pour s'adapter à son nouveau rôle. Dans ce sens, EACL s'est dotée de la souplesse lui permettant d'accroître périodiquement et stratégiquement les capacités et les compétences de ses ressources en recrutant en externe des ressources spécialisées au besoin.

Risques liés aux projets des LNC

EACL a déterminé que plusieurs projets étaient hautement prioritaires et surveille de près les progrès des LNC quant à l'avancement des travaux. Dans tous les cas où EACL a déterminé que des projets comportent des risques plus élevés, elle surveille de plus près les projets. Pour ce faire, elle exige que les plans reflètent correctement les priorités fixées et les mesures nécessaires, y compris la participation d'autres intervenants, le cas échéant, au suivi du rendement et s'assurant que le régime incitatif est aligné sur les priorités et les risques.

De plus, compte tenu de l'accélération prévue des activités des LNC, une importance accrue doit être accordée à la sûreté. EACL encouragera les LNC à mettre en place des programmes et des procédures de prévention des accidents, tout en s'efforçant de communiquer les risques aux intervenants internes et externes.

Risques juridiques

Comme EACL continue de faire face aux obligations relatives à son ancienne division des réacteurs CANDU qui a été vendue en 2011, il existe un risque que des décisions favorables rendues à l'égard de réclamations contre EACL entraînent des dommages financiers qui pourraient devoir être financés par le gouvernement. Les activités du Bureau de clôture, qui est responsable de gérer ces enjeux, sont en majorité terminées ; seul un petit nombre de réclamations héritées ou non résolues, ou de litiges ou de provisions pour garanties demeurant non réglés. EACL gère étroitement les risques existants et communique régulièrement l'information sur ces questions aux représentants du gouvernement.

Revue financière – Activités poursuivies

<i>(en millions de dollars)</i>	Résultats réels	
	2015-16	2014-15
	\$	\$
Produits et financement		
Produits	117	141
Crédits parlementaires	391	221
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres	10	21
Financement du déclassement et de la gestion des déchets	90	188
Total des produits et du financement	608	571
Marge brute	53	57
Charges d'exploitation	211	393
Charges contractuelles	176	–
Charges financières	220	222
Perte nette avant la perte à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres	(57)	(118)

Produits

En 2015-2016, les produits ont diminué pour s'établir à 117 millions de dollars (141 millions de dollars en 2014-2015). Les produits comprennent ceux tirés de la vente d'isotopes et de technologies commerciales, de la gestion des déchets nucléaires et des activités de recherche et développement menées par les LNC pour les clients commerciaux. Cette diminution se rapporte surtout à un important contrat de location-vente d'eau lourde comptabilisé en 2014-2015.

En fournissant du soutien en recherche et en développement au Groupe des propriétaires de Candu, les LNC répondent aux objectifs d'EACL visant à tirer parti des capacités, de l'expertise et de l'infrastructure actuelles pour faire croître les produits provenant de tiers des laboratoires. Les produits tirés de ces activités sont passés à 33 millions de dollars en 2015-2016, comparativement à 38 millions de dollars en 2014-2015.

Crédits parlementaires

EACL a comptabilisé des crédits parlementaires de 391 millions de dollars en 2015-2016, soit une augmentation de 170 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation tient surtout du fait qu'EACL a assumé en cours d'année la responsabilité, transférée de Ressources naturelles Canada, de remplir les obligations du gouvernement à l'égard des déchets radioactifs historiques de faible activité et du déclassement et de la gestion des déchets hérités. Depuis le 13 septembre 2015, le financement d'EACL pour ces activités provient directement des crédits parlementaires.

Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres

Pour une partie de l'exercice 2015-2016, EACL a reçu du financement de Ressources naturelles Canada pour la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité par l'entremise du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et du Bureau de gestion de

l'Initiative dans la région de Port Hope (tous deux gérés par les LNC). Aux fins des activités de ces deux bureaux, Ressources naturelles Canada a octroyé un financement de 10 millions de dollars en 2015-2016. Tel qu'il est décrit plus haut, EACL a pris en charge l'obligation du gouvernement en matière de gestion de ces responsabilités, et dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'OGEE, EACL a reçu des crédits parlementaires pour financer ces activités.

Financement du déclassement et de la gestion des déchets

Pour une partie de l'exercice 2015-2016, EACL a reçu du financement de Ressources naturelles Canada pour réaliser le Programme des responsabilités nucléaires héritées, afin d'assumer les responsabilités liées aux déchets radioactifs hérités et au déclassement dans les sites d'EACL. Depuis le 13 septembre 2015, EACL assume la responsabilité liée à la gestion de ces obligations et reçoit des crédits parlementaires à cet égard.

Le financement constaté au cours de 2015-2016 s'est établi à 90 millions de dollars, contre 188 millions de dollars l'exercice précédent. Les dépenses connexes sont venues réduire la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets. Cet écart tient du fait qu'en cours d'exercice, le financement est devenu fondé sur des crédits parlementaires.

Marge brute

La marge brute comptabilisée de 53 millions de dollars en 2015-2016 a été semblable à celle de l'exercice précédent.

Charges d'exploitation et charges contractuelles

L'accord contractuel avec l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada et les LNC est entré en vigueur le 13 septembre 2015, lorsque EACL a transféré les actions des LNC à l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada. Par conséquent, pour le deuxième semestre de 2015-2016, EACL a fait des paiements aux LNC et à l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada aux termes de cet accord contractuel. Collectivement, ces charges se sont élevées à 387 millions de dollars en 2015-2016, contre 393 millions de dollars en 2014-2015.

Charges financières

Les charges financières sont essentiellement composées de la désactualisation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (charge de désactualisation). Les charges financières de 220 millions de dollars pour 2015-2016 étaient semblables à celles de 2014-2015.

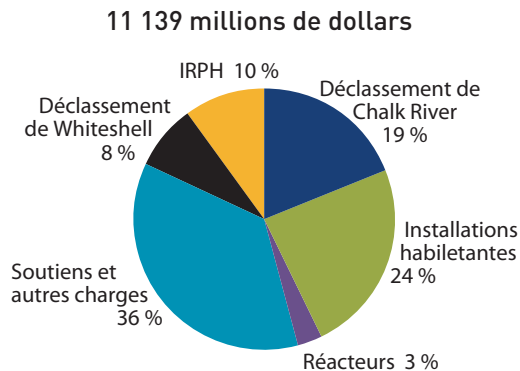
Perte nette avant la perte à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres

EACL a comptabilisé une perte nette avant la perte à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion de déchets et autres de 57 millions de dollars en 2015-2016, comparativement à une perte nette de 118 millions de dollars en 2014-2015. Cette variation découle du financement accru, comme il est mentionné ci-dessus.

(Perte) profit à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres

En 2015-2016, une perte à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres de 74 millions de dollars a été inscrite, en regard d’une perte de 2 186 millions de dollars pour l’exercice précédent. La perte de l’exercice considéré comprend l’incidence du changement de taux d’actualisation par rapport à l’exercice précédent.

Passif lié au déclassement en 2015-2016



En vertu des Normes internationales d’information financière (les « IFRS »), la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets présentée est réévaluée chaque date de clôture et constatée à sa valeur actualisée ou à sa valeur actuelle nette, calculée au moyen du taux d’actualisation en vigueur à la clôture de la période. Lorsque le taux d’actualisation baisse, le passif augmente. Inversement, lorsque le taux d’actualisation augmente, le passif diminue. Dans les deux cas, la variation du passif influe sur le résultat net qu’inscrit la société, mais, par sa nature, cette variation n’affecte pas la trésorerie et n’a aucune incidence sur les besoins de financement d’EACL pour l’exercice considéré.

Au 31 mars 2016, le taux s’élevait à 2,00 %, en hausse de 0,01 % par rapport à l’exercice précédent, ce qui a entraîné un profit à la réévaluation de 21 millions de dollars au cours de l’exercice.

Perspectives

EACL continuera de remplir ses engagements, comme il est décrit dans son Plan d’entreprise de 2016-2017. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d’OGEE, EACL accorde une grande importance à ce que les LNC révisent les plans existants et en proposent de nouveaux, ce qui contribuera à remplir les obligations d’EACL en matière de déclassement et de gestion des déchets, notamment à accélérer le développement, la conception et la construction d’une installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River. Cette installation agira à titre de lieu de gestion des déchets ultime pour un important volume de déchets d’EACL. Une attention est également accordée à l’accélération du déclassement et de la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et du réacteur nucléaire de démonstration respectivement au Manitoba et en Ontario. On s’attarde aussi à renouveler l’infrastructure du site des Laboratoires de Chalk River, notamment à construire de nouveaux bâtiments de science et à les renouveler, ce qui permettra aux LNC d’élargir leur mission en science et en technologie dans le domaine nucléaire.

Par conséquent, l'exercice 2016-2017 sera critique pour la mise en place de plans à long terme pour les LNC dans les domaines du déclassement, de la science et de la technologie, et des dépenses en immobilisations. EAAC collaborera avec les LNC, et remettra en question leur position au besoin, pour élaborer des plans intégrant les meilleures pratiques de l'industrie et générant de la valeur pour le Canada.

Les Mesures de rendement et le plan d'évaluation, liés à l'élaboration des plans annuels des LNC, établissent le plan de mesures incitatives fondées sur le rendement pour les LNC à l'égard de leurs travaux, à l'exception des projets à coûts cibles de Whiteshell et du réacteur nucléaire de démonstration. EAAC et l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada s'entendent sur des cibles et des mesures spécifiques relativement aux travaux devant être réalisés par les LNC au cours du prochain exercice. Ces cibles permettent à EAAC de se concentrer sur les domaines prioritaires. Les travaux réalisés par les LNC aux sites de Whiteshell et du réacteur nucléaire de démonstration, quant à eux, sont assujettis à des contrats à coûts cibles distincts.

Activités abandonnées

<i>(en millions de dollars)</i>	Résultats réels	
	2015-16 \$	2014-15 \$
Total des produits	–	1
Crédits parlementaires	–	36
Marge brute	–	1
Charges d'exploitation	9	(2)
(Perte nette) bénéfice net provenant des activités abandonnées	(9)	40

Produits

Certains projets de prolongation de la durée de vie de centrales nucléaires ont été conservés par EAAC à la date de vente des Opérations commerciales à Candu Énergie inc. et ont continué à faire l'objet de réductions progressives. Par conséquent, des produits minimes ont été comptabilisés au cours de l'exercice considéré et des exercices précédents.

Crédits parlementaires

EAAC a comptabilisé des crédits parlementaires de néant en 2015-2016, par rapport à 36 millions de dollars en 2014-2015. Les crédits représentent le financement reçu pour procéder à l'achèvement de projets de prolongation de la vie utile et pour gérer les passifs connexes.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation inscrites en 2015-2016 ont trait à des ajustements de modalités de contrats conclus avec des clients du fait de l'achèvement de chacun de leurs projets de prolongation de la vie utile. Les charges d'exploitation comprennent aussi le recours à des fournisseurs de services tiers pour le règlement de litiges, les coûts engagés pour mener à bien le programme de développement du réacteur CANDU évolué et les coûts pour s'acquitter des passifs conservés à la suite de la vente des activités des Opérations commerciales en 2011-2012.

Perspectives

Le Bureau de clôture se concentre principalement sur la gestion et l'achèvement des travaux juridiques nécessaires pour régler les réclamations et litiges en cours liés aux activités de la division des réacteurs CANDU entreprises avant la vente. Bien que les activités du Bureau de clôture aient beaucoup progressé, un nombre relativement restreint d'employés participent à la résolution de ces questions, appuyés par des conseillers externes comme des ingénieurs, des experts-comptables, des avocats et d'autres employés spécialisés.

Une stratégie sera élaborée pour régler toute réclamation héritée ou non résolue, ou tout litige non réglé ou toute provision pour garanties non réglée au-delà de la date prévue de la fermeture du Bureau de clôture.

Financement

Le financement comptabilisé en 2015-2016 en lien avec les activités d'exploitation et les immobilisations a totalisé 636 millions de dollars (552 millions de dollars en 2014-2015).

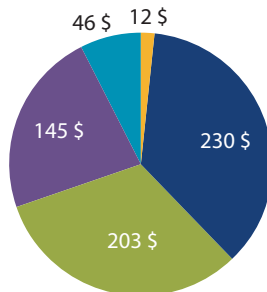
Le financement pour 2015-2016 s'est réparti comme suit :

- 203 millions de dollars pour financer les activités de science et technologie nucléaires ainsi que l'exploitation sécuritaire continue des Laboratoires de Chalk River.
- 230 millions de dollars pour les activités de déclassement et de gestion des déchets aux emplacements de Chalk River et Whiteshell et les programmes de remise en état des lieux surtout à Port Hope.
- 145 millions de dollars pour le renouvellement de l'infrastructure.
- L'amortissement du financement différé pour les immobilisations de 46 millions de dollars eu égard aux infrastructures que finance le gouvernement du Canada, soit principalement celles de Chalk River.
- 12 millions de dollars pour permettre à EACL de s'acquitter de son mandat de surveillance.

Financement 2015-16

en millions de dollars

Financement 636 \$
 Activités d'exploitation : 445 \$
 Immobilisations : 191 \$

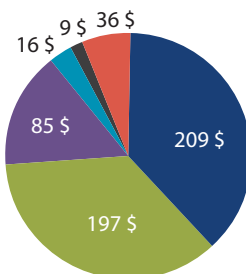


- EACL
- Déclassement et gestion des déchets
- Activités de science et technologie nucléaires et exploitation continue et sécuritaire des Laboratoires de Chalk River
- Renouvellement de l'infrastructure
- Amortissement du financement différé pour les immobilisations
- Transition de la restructuration
- Activités abandonnées (Bureau de clôture)

Financement 2014-15

en millions de dollars

Financement 552 \$
 Activités d'exploitation : 451 \$
 Immobilisations : 101 \$



Comparaison des résultats et du plan d'entreprise de 2015-2016

	Résultats réels	Plan d'entreprise
<i>(en millions de dollars)</i>	2015-16	2015-16
	\$	\$
Produits		
Activités poursuivies	117	107
Activités abandonnées	-	-
Marge brute		
Activités poursuivies	53	48
Activités abandonnées	-	-
Crédits parlementaires et financement		
Activités poursuivies	491	464
Activités abandonnées	-	-
(Perte nette) bénéfice net par entité fonctionnelle avant (la perte) le profit à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres		
Activités poursuivies	(57)	(11)
Activités abandonnées	(9)	(13)

EACL a comptabilisé une perte nette avant (la perte) le profit à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion de déchets et autres de 57 millions de dollars, comparativement à une perte nette prévue de 11 millions de dollars. Cet écart découle surtout de la hausse des charges en raison de la dépréciation de certaines immobilisations corporelles.

Les Opérations commerciales (activités abandonnées) ont inscrit une perte nette de 9 millions de dollars, ce qui s'approche de la perte qui était attendue, à savoir 13 millions de dollars.

Flux de trésorerie consolidés et fonds de roulement

	Résultats réels	
<i>(en millions de dollars)</i>	2015-16	2014-15
	\$	\$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	144	110
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(135)	(83)
Trésorerie		
Augmentation	9	27
Solde à l'ouverture de l'exercice	76	49
Solde à la fin de l'exercice	85	76

La trésorerie globale d'EACL à la clôture de l'exercice 2015-2016 s'établissait à 85 millions de dollars, en hausse de 9 millions de dollars par rapport à celle de 76 millions de dollars à la clôture de l'exercice précédent.

Activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont généré des entrées nettes de trésorerie de 144 millions de dollars, contre 110 millions de dollars en 2014-2015. Cet écart est principalement attribuable à une baisse des paiements en trésorerie pour les activités de déclassement, aux fournisseurs et aux salariés et à une hausse du financement en trésorerie reçu, en partie compensées par une diminution des montants en trésorerie reçus de clients.

Activités d'investissement

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de 135 millions de dollars en 2015-2016 ont été supérieures à celles de 83 millions de dollars de l'exercice précédent par suite de l'accroissement du programme de renouvellement de l'infrastructure.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre normal de ses activités, EACL conclut les arrangements hors bilan décrits ci-après :

Garanties bancaires et lettres de crédit de soutien

Ces instruments étaient utilisés par le passé dans le cadre de garanties de bonne exécution accordées pour les contrats importants liés aux Opérations commerciales (activités abandonnées) d'EACL. En règle générale, les garanties portaient sur l'exécution de projets et la fabrication de produits, de même que sur les paiements anticipés. Aucune de ces garantie n'est encore en vigueur à ce moment-ci. EACL garantissait également que certains projets seraient terminés dans un délai précis et, si elle n'honorait pas ses obligations, elle s'engageait à verser des dommages-intérêts extrajudiciaires en vertu du contrat applicable. Le montant total qu'elle pourrait devoir verser en dommages-intérêts extrajudiciaires se chiffrait à 60 millions de dollars en mars 2016 (60 millions de dollars en 2014-2015) relativement à un contrat avec un ancien client d'EACL qui n'est pas visé par les garanties. La direction a évalué l'incidence des dommages-intérêts extrajudiciaires sur les anciens projets de prolongation de la vie utile et en a tenu compte dans le calcul des passifs figurant dans les états financiers.

Ententes d'indemnisation

Ces ententes font partie des modalités contractuelles habituelles qui sont imposées à des contreparties à des opérations, telles celles qui prennent part à des ententes de service et des contrats de vente et d'achat. Aux termes de ces ententes d'indemnisation, EACL pourrait être tenue d'indemniser les contreparties pour des coûts engagés à la suite de certains événements. En raison de la nature de ces ententes d'indemnisation, EACL ne peut, de manière raisonnable, estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de payer.

Changements de méthodes comptables

Normes et interprétations publiées qui seront adoptées à une date ultérieure

Certaines normes et modifications aux normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board et ont été jugées comme susceptibles d'avoir une incidence sur EACL dans l'avenir.

EACL évalue actuellement l'incidence qu'aura sur ses états financiers l'adoption de ces normes et modifications, comme l'explique la note 4 u) afférente aux états financiers consolidés.

Méthodes et estimations comptables critiques

Les états financiers consolidés d'EACL comprennent des estimations, des hypothèses et des jugements que la direction a formulés et qui ont une incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les

modifications aux estimations comptables sont comptabilisées soit au cours de la période où l'estimation est modifiée, si la révision ne vise que cette période, soit au cours de la période où l'estimation est modifiée et au cours des périodes futures, si la modification vise la période considérée et les périodes futures.

Dépréciation des actifs

EACL soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être entièrement recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Les flux de trésorerie futurs non actualisés attendus rendent compte des meilleures estimations de la direction, et tout changement à ces estimations pourrait influencer fortement sur la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimative.

Stocks d'eau lourde

Les stocks d'eau lourde sont comptabilisés à titre d'actif à long terme étant donné que le délai requis pour les ventes futures de réacteurs dépasse une année.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires qui ne sont pas accordés sous forme de capital d'apport sont comptabilisés à titre de financement au cours de l'exercice où ils sont octroyés, sauf dans les cas suivants :

- Les crédits dont l'utilisation est restreinte par la loi et qui ont trait à des charges à venir sont différés et comptabilisés à titre de financement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- Les crédits affectés aux activités d'exploitation sont comptabilisés à titre de financement à l'état du résultat à mesure que les coûts sont engagés.
- Les crédits qui servent à l'achat d'immobilisations corporelles sont différés et amortis de la même façon que les actifs en cause. Le solde du financement différé pour les immobilisations s'établissait à 472 millions de dollars en mars 2016, contre 372 millions de dollars un an plus tôt.

Depuis 1996-1997 et conformément à une entente de dix ans conclue avec le Conseil du Trésor sur le financement des activités de déclassement, EACL conserve le produit net provenant de la vente ou de la location d'eau lourde financée par le gouvernement du Canada. L'entente de financement est venue à échéance le 1^{er} avril 2006, et un montant équivalant au produit a été inscrit à titre de provision au bilan d'EACL.

Déclassement et gestion des déchets

Les coûts liés au déclassement et à la gestion des déchets sont comptabilisés à titre de passif à long terme. Ce passif est calculé d'après la valeur actualisée des coûts de déclassement et de gestion des déchets futurs estimatifs dans la mesure où ceux-ci peuvent être estimés de manière raisonnable. L'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus est effectuée à un taux qui reflète les appréciations courantes du marché de la valeur temps de l'argent. La provision est examinée trimestriellement de sorte à tenir compte des dépenses réellement engagées ainsi que des modifications des estimations de la direction quant aux coûts futurs et au moment de leur engagement.

Rétrospective financière consolidée des cinq derniers exercices

(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	2016	2015*	2014*	2013*	2012*
	\$	\$	\$	\$	\$
Laboratoires Nucléaires					
Produits	117	141	130	96	76
Financement	100	209	194	165	155
Produits d'intérêts	6	9	7	8	10
Perte nette avant les crédits parlementaires et (la perte) le profit à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres	(449)	(339)	(262)	(349)	(334)
(Perte) profit à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres	(74)	(2 186)	231	(2 282)	(1 368)
(Perte nette) bénéfice net provenant des activités poursuivies	(131)	(2 304)	257	(2 339)	(1 408)
Opérations commerciales (activités abandonnées)					
Produits	–	1	36	97	278
Bénéfice (perte) d'exploitation provenant des activités abandonnées	(9)	4	(99)	35	(96)
Dépréciation des actifs à long terme	–	–	–	(5)	(9)
Profit sur la vente d'actifs non courants	–	–	–	2	–
Charge de restructuration	–	–	–	–	(31)
Bénéfice net (perte nette) provenant des activités abandonnées	(9)	40	(65)	246	254
Crédits parlementaires					
Activités d'exploitation et immobilisations	537	343	399	565	729
Situation financière					
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	85	76	49	35	35
Stocks d'eau lourde	213	221	305	290	291
Dépenses d'investissement	135	83	78	55	45
Immobilisation corporelles	491	406	336	286	263
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	11 139	9 974	7 750	7 970	5 679
Autres					
Effectif à temps plein	42	3 318	3 291	3 285	3 214

* Certains montants ont été reclassés selon la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2016.

Responsabilité de la direction

La responsabilité des états financiers consolidés et de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel de même que des processus de présentation de l'information financière incombe à la direction. Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent des estimations fondées sur les hypothèses, l'expérience et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est cohérente avec les états financiers consolidés.

La société et ses filiales tiennent des livres comptables et ont mis en place des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information ainsi que des pratiques de gestion visant à fournir une assurance raisonnable que des données financières fiables et exactes sont disponibles au moment opportun, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de l'atteinte des objectifs de l'entreprise et que les activités sont menées efficacement.

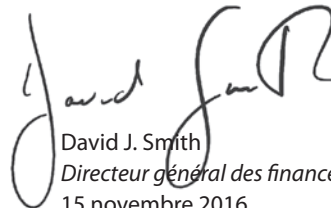
Ces systèmes et pratiques sont également conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP ») et à ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ainsi qu'aux statuts, règlements administratifs et politiques de la société et de ses filiales. La société a respecté toutes les exigences de déclaration prescrites par la LGFP, dont la présentation d'un Plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget d'investissement et du présent rapport annuel. L'auditeur interne de la société évalue les systèmes et les pratiques de gestion de la société et de ses filiales. L'auditeur indépendant d'EACL, le vérificateur général du Canada, effectue un audit des états financiers consolidés de la société et présente son rapport au ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Pour ce faire, le conseil d'administration compte deux comités permanents, soit le comité d'audit et celui des ressources humaines et de la gouvernance. Le comité d'audit, composé d'administrateurs indépendants, a pour mandat de superviser l'audit indépendant, d'orienter la fonction d'audit interne et d'évaluer le caractère adéquat des systèmes et pratiques d'affaires et de la présentation de l'information financière d'EACL. Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et l'auditeur indépendant afin de discuter de questions et de constatations importantes, conformément à son mandat.

L'auditeur indépendant et l'auditeur interne ont libre accès au comité d'audit, en présence ou non de la direction. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et le rapport de gestion avec la direction et l'auditeur indépendant avant que ces documents soient approuvés par le conseil d'administration et présentés au ministre des Ressources naturelles. Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité d'audit, approuve les états financiers consolidés. Le président du comité d'audit signe les états financiers consolidés audités.



Richard Sexton
Agent principal de la transition par intérim
15 novembre 2016



David J. Smith
Directeur général des finances
15 novembre 2016



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre des Ressources naturelles

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Énergie atomique du Canada limitée, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2016, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres négatifs et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Énergie atomique du Canada limitée au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations d'Énergie atomique du Canada limitée et de ses filiales en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux statuts et aux règlements administratifs d'Énergie atomique du Canada limitée et de ses filiales en propriété exclusive ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrite à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Pour le vérificateur général du Canada,

Robert Wilson, CPA, CA
directeur principal

Le 15 novembre 2016
Ottawa, Canada

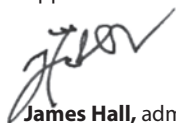
Bilans consolidés

Aux 31 mars

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	2016	2015
		\$	\$
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie		84 553	75 912
Clients et autres débiteurs	5	54 982	63 067
Partie courante des créances à long terme	8	32 592	30 958
Stocks	6	7 242	25 884
		179 369	195 821
Actifs non courants			
Fonds pour le stockage à long terme des déchets	7	3 538	–
Créances à long terme	8	35 987	68 836
Placements détenus en fiducie	9	49 320	47 805
Stocks d'eau lourde	6	212 968	221 283
Immobilisations corporelles	10	490 988	405 769
Immobilisations incorporelles	11	18 343	11 319
		990 513	950 833
PASSIFS			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	12, 28	48 846	117 606
Avances de clients et obligations envers les clients	13, 28	909	3 165
Provisions	14, 28	15 851	16 784
Partie courante de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	15	425 900	229 500
Montant à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens	23	114 287	–
Provision pour restructuration	28	1 075	3 090
		606 868	370 145
Passifs non courants			
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	15	10 712 667	9 744 713
Financement différé pour les immobilisations	16	471 691	372 175
Financement différé pour le déclassement et la gestion des déchets	19	245 011	220 510
Avantages du personnel	17	20 838	29 144
		12 057 075	10 736 687
CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS			
Capital social	27	15 000	15 000
Capital d'apport	19	173 153	207 763
Déficit		(11 254 715)	(10 008 617)
		(11 066 562)	(9 785 854)
		990 513	950 833
Engagements, éventualités et obligations	18		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,


James Hall, administrateur


Richard Sexton, agent principal de la transition par intérim

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	2016 \$	2015 \$
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Produits	20	116 921	141 468
Coût des ventes		64 362	84 295
Marge brute		52 559	57 173
Autre financement	21	99 840	209 275
Charges d'exploitation		211 191	392 843
Charges contractuelles	23	175 956	–
Perte d'exploitation		(234 748)	(126 395)
Produits financiers	24	5 691	9 037
Charges financières	24	219 838	222 122
Perte nette avant les crédits parlementaires et la perte à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres		(448 895)	(339 480)
Crédits parlementaires	21	391 579	221 466
Perte nette avant la perte à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres		(57 316)	(118 014)
Perte à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres	15	(73 803)	(2 185 665)
Perte nette provenant des activités poursuivies avant les activités abandonnées		(131 119)	(2 303 679)
Activités abandonnées (note 28)			
(Perte) bénéfice d'exploitation provenant des activités abandonnées	28	(8 869)	3 504
(Perte) bénéfice provenant des activités abandonnées avant les crédits parlementaires		(8 869)	3 504
Crédits parlementaires liés aux activités abandonnées	21	–	36 100
(Perte nette) bénéfice net provenant des activités abandonnées		(8 869)	39 604
Perte nette		(139 988)	(2 264 075)
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :			
Gain actuariel (perte actuarielle) lié(e) au régime d'avantages sociaux complémentaires		72	(1 396)
Autres éléments du résultat global		72	(1 396)
Résultat global		(139 916)	(2 265 471)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres négatifs

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	Capital social	Capital d'apport	Déficit	Total des capitaux propres négatifs
		\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2015		15 000	207 763	(10 008 617)	(9 785 854)
Perte nette attribuable à l'actionnaire pour la période		-	-	(139 988)	(139 988)
Passif d'apport	10, 15	-	-	(1 106 182)	(1 106 182)
Autres éléments du résultat global		-	-	72	72
Résultat global		-	-	(139 916)	(139 916)
Virement au financement différé pour le déclasserement et la gestion des déchets	19	-	(24 501)	-	(24 501)
Virement aux apports remboursables	19	-	(10 109)	-	(10 109)
Solde au 31 mars 2016		15 000	173 153	(11 254 715)	(11 066 562)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	Capital social	Capital d'apport	Déficit	Total des capitaux propres négatifs
		\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2014		15 000	235 628	(7 743 146)	(7 492 518)
Perte nette attribuable à l'actionnaire pour la période		-	-	(2 264 075)	(2 264 075)
Autres éléments du résultat global		-	-	(1 396)	(1 396)
Résultat global		-	-	(2 265 471)	(2 265 471)
Virement au financement différé pour le déclasserement et la gestion des déchets	19	-	(24 501)	-	(24 501)
Virement aux apports remboursables	19	-	(3 364)	-	(3 364)
Solde au 31 mars 2015		15 000	207 763	(10 008 617)	(9 785 854)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Montants en trésorerie reçus de clients	163 362	296 843
Crédits parlementaires en trésorerie reçus	471 664	326 744
Montants en trésorerie reçus aux fins des activités de déclassement et de gestion des déchets avant transfert d'actions	111 368	179 021
Paiements en trésorerie aux fournisseurs et aux salariés	(513 138)	(504 715)
Paiements en trésorerie aux fins des activités de déclassement avant transfert d'actions	(90 035)	(188 408)
Intérêts reçus sur les placements (montant net)	838	564
Intérêts et frais bancaires payés	(81)	(40)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	143 978	110 009
Tranche liée aux activités abandonnées	(14 820)	8 042
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	(135 337)	(83 276)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(135 337)	(83 276)
Tranche liée aux activités abandonnées	-	-
TRÉSORERIE		
Hausse	8 641	26 733
Solde à l'ouverture de la période	75 912	49 179
Solde à la clôture de la période	84 553	75 912

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

1. Information générale

Énergie atomique du Canada Limitée (« EACL ») est une société d'État fédérale dont le mandat est d'assumer les responsabilités du gouvernement en matière de déclassement et de gestion des déchets, de fournir une expertise dans le domaine nucléaire afin de soutenir les rôles et responsabilités fédéraux, et d'offrir des services aux utilisateurs des Laboratoires nucléaires selon des modalités commerciales. EACL s'acquitte de son mandat par l'intermédiaire d'un contrat à long terme avec l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (« ANEC ») pour la gestion et l'exploitation des Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC ») selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce contrat est entré en vigueur le 13 septembre 2015. Avant cette date, les LNC agissaient à titre de filiale en propriété exclusive d'EACL.

EACL gère également les passifs conservés associés avec les Opérations commerciales (activités abandonnées), qui ont été vendues à Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, le 2 octobre 2011.

EACL a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

En juillet 2015, EACL a reçu une directive (P.C. 2015-1111) conformément à l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour aligner ses politiques, directives et pratiques se rapportant aux frais liés aux déplacements, à l'hébergement, aux congrès et aux événements sur celles du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations juridiques, et pour présenter la mise en œuvre de cette directive dans le prochain Plan d'entreprise d'EACL. Au 31 mars 2016, EACL se conforme pleinement aux exigences de la directive.

EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. EACL reçoit du financement du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu au Canada.

EACL est domiciliée au Canada et son siège social est situé aux Laboratoires de Chalk River, Chalk River (Ontario), K0J 1J0.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration d'EACL en date du 15 novembre 2016.

2. Restructuration et Plan d'entreprise

Le gouvernement du Canada a restructuré EACL afin de réduire les risques et les coûts pour les contribuables canadiens. La première phase de la restructuration a été complétée en 2011 avec la vente de la division des réacteurs CANDU d'EACL (Opérations commerciales) à Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin. Par conséquent, les opérations commerciales d'EACL ont été présentées comme des activités abandonnées dans ses informations financières (se reporter à la note 28).

La deuxième phase de la restructuration était axée sur les Laboratoires nucléaires d'EACL, avec pour objectif la mise en place d'un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Pour permettre la mise en œuvre du nouveau modèle de gestion, une nouvelle entité, les LNC, a été constituée en tant que filiale en propriété exclusive d'EACL. En novembre 2014, la quasi-totalité des employés d'EACL a été transférée aux LNC, et les LNC sont devenus l'exploitant des Laboratoires nucléaires. EACL a poursuivi ses activités en tant que petite organisation afin de voir au respect des accords contractuels selon ce nouveau modèle.

En juin 2015, après un processus d'approvisionnement dirigé par Ressources naturelles Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le gouvernement du Canada a annoncé que l'ANEC avait été choisie à titre de soumissionnaire privilégié afin de gérer et d'exploiter les LNC. Le contrat conclu avec l'ANEC est entré en vigueur le 13 septembre 2015, et les actions des LNC ont été transférées d'EACL à l'ANEC. En vertu de cet accord contractuel, EACL demeure propriétaire des sites, des installations et des biens et fournit le financement aux LNC pour gérer et exploiter les sites et entreprendre les travaux requis pour qu'EACL remplisse son mandat. Cela inclut la prestation de services aux clients externes pour le compte d'EACL. EACL verse à l'ANEC des honoraires basés sur le respect par l'ANEC des critères et mesures de rendement établis. Avec la transition vers le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, la restructuration d'EACL est maintenant terminée. Au transfert des actions, EACL a inscrit une perte de 2,8 millions de dollars dans les charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat global associée au placement dans les LNC. Aucune tranche de la perte n'entre dans le calcul du placement à la juste valeur.

EACL a présenté les Plans d'entreprise pour 2015-2016 à 2019-2020 et pour 2016-2017 à 2020-2021 au gouvernement du Canada pour approbation. Le Plan d'entreprise est aligné sur la directive de restructuration fournie par l'actionnaire et reflète le nouveau rôle d'EACL en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

3. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés d'EACL ont été établis par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») présentées à la Partie I du *Manuel des comptables professionnels agréés (CPA) du Canada*, selon les méthodes comptables décrites aux présentes.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés d'EACL ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers, lesquels sont évalués à la juste valeur, et des avantages du personnel ainsi que de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets, qui sont évalués d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus.

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle d'EACL. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire.

c) Estimations, hypothèses et jugements comptables critiques

L'établissement des états financiers consolidés exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables critiques. Il exige également que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables d'EACL.

Les états financiers consolidés d'EACL comprennent des estimations, des hypothèses et des jugements que la direction a formulés et qui ont une incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les modifications aux estimations comptables sont comptabilisées soit au cours de la période où l'estimation est modifiée, si la révision ne vise que cette période, soit au cours de la période où l'estimation est modifiée et au cours des périodes futures, si la modification vise la période considérée et les périodes futures.

Les principaux jugements formulés par la direction dans l'application des méthodes comptables d'EACL ayant la plus grande incidence sur les états financiers consolidés sont présentés ci-après.

Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») désigne le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant des autres actifs ou groupes d'actifs d'EACL. Aux fins des tests de dépréciation visant des actifs à long terme, la direction a établi qu'il y avait une UGT pour les activités poursuivies (notes 4 i), 10 et 11).

Recherche et développement

La direction surveille les progrès réalisés dans le cadre des projets internes de recherche et développement en vue de déterminer si ces projets se trouvent à l'étape de recherche ou à celle de développement. En plus d'effectuer une analyse détaillée des coûts connexes, la direction doit formuler des jugements afin de déterminer à quel moment les exigences relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement seront remplies, le cas échéant.

Provisions et éventualités

EACL est exposée à des pertes éventuelles dans le cours normal de ses activités. La prédiction des résultats liés à ces éventualités et la détermination de la nécessité de comptabilisation ou de communication de l'information dans les états financiers consolidés font appel au jugement.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations ayant la plus grande incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

La provision liée au déclassement et à la gestion des déchets est calculée d'après la valeur actualisée des coûts de déclassement des installations et de gestion des déchets futurs estimés, dans la mesure où ceux-ci peuvent être estimés d'une manière raisonnable. L'estimation des coûts futurs de déclassement et de gestion des déchets exige la formulation d'hypothèses concernant le cadre réglementaire, les questions de santé et de sécurité, l'état final souhaité, la technologie à utiliser, ainsi que les activités qui s'étendront sur une longue période de temps.

Le montant estimé de ces coûts repose sur d'importantes hypothèses, telles que le calendrier d'engagement des principales dépenses des projets de déclassement et de remise en état des lieux, les exigences réglementaires, les volumes des déchets, les taux d'intérêt, les facteurs d'inflation, l'incidence des progrès technologiques et les objectifs en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement qui sont conformes à la réglementation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN »).

Toute modification à ces hypothèses de même que tout changement au calendrier des dépenses, à la technologie employée ou aux normes et règlements régissant le déclassement d'installations nucléaires pourraient se traduire par des variations significatives de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (note 15). En outre, les variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif peuvent avoir des conséquences significatives sur les résultats financiers présentés.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont passées en revue chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable, afin de déceler toute perte de valeur et tout changement à leur durée d'utilité. S'il existe une indication que la valeur comptable d'un actif pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable, une estimation en bonne et due forme de la valeur recouvrable de l'actif est établie. Dans le cas d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, cette évaluation est effectuée chaque date de clôture.

La valeur recouvrable d'un actif est déterminée en fonction d'une estimation de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, laquelle est déterminée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs. Lorsqu'il n'est pas possible d'établir une estimation de la valeur recouvrable d'un actif individuel, la valeur recouvrable est estimée pour l'UGT à laquelle l'actif se rattache. L'estimation comptable de la dépréciation d'un actif est susceptible de changer d'une période à l'autre, car elle exige que la direction formule des hypothèses à l'égard d'événements futurs, et la comptabilisation d'une dépréciation pourrait avoir des conséquences significatives sur les états financiers consolidés d'EACL (notes 4 i), 10 et 11).

Stocks d'eau lourde

Les stocks d'eau lourde sont comptabilisés au plus faible de leur coût moyen pondéré et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est fondée sur la meilleure estimation des événements futurs par la direction; par conséquent, la valeur nette de réalisation réelle pourrait différer de ces estimations (note 6).

Avantages du personnel

Le coût des avantages du personnel non liés à la retraite acquis par les salariés est établi selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et selon les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés et à la date de départ prévue du personnel. EACL recourt aux services d'actuaire indépendants pour s'assurer du caractère adéquat des hypothèses. La modification des hypothèses utilisées pourrait avoir des conséquences importantes sur les états financiers consolidés d'EACL (note 17).

Provisions et éventualités

EACL est exposée à des pertes éventuelles dans le cours normal de ses activités. Pour établir une estimation fiable d'une obligation, la direction formule des hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des sorties et de leur probabilité, ainsi qu'à l'égard des taux d'actualisation.

Parmi les facteurs ayant une incidence sur ces hypothèses figurent la nature de la provision, l'existence d'un montant lié à une réclamation, l'opinion ou le point de vue de conseillers juridiques ou autres, ainsi que toute décision de la direction relative à la façon dont EACL entend s'occuper de l'obligation. Le montant réel des sorties et le moment où elles ont lieu peuvent différer des hypothèses, et cet écart peut avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés futurs et entraîner des effets négatifs sur les résultats d'exploitation consolidés, la situation financière et les liquidités (notes 14 et 18 c) et d)).

4. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

a) Méthode de consolidation

Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par EACL. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés d'EACL depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées au besoin de façon à ce qu'elles soient conformes aux méthodes comptables employées par EACL.

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales en propriété exclusive d'EACL, soit les Laboratoires Nucléaires Canadiens, constituée au Canada en 2014 (pour la période jusqu'au 13 septembre 2015, date après laquelle les LNC ont cessé d'être une filiale en propriété exclusive d'EACL); AECL Technologies Inc., constituée dans l'État du Delaware, aux États-Unis, en 1988; et AECL Technologies B.V., constituée aux Pays-Bas, en 1995, ainsi que sa participation dans le fonds en fiducie établi en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (le « fonds en fiducie »), qui constitue une entité structurée (note 4 e)). Toutes les transactions intersociétés ont été éliminées au moment de la consolidation.

Entité structurée

Une entité structurée est créée en vue d'atteindre un objectif précis et bien défini, souvent avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision des dirigeants de l'entité. Le promoteur de l'entité structurée contrôle cette dernière lorsqu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité structurée et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité structurée de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient, et ce, même si l'initiateur détient une partie faible ou nulle des capitaux propres de l'entité.

EACL a analysé ses ententes commerciales et a conclu qu'elle ne détenait aucune participation importante dans une entité structurée, sauf le fonds en fiducie, qu'elle a consolidée.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires non libellés dans la monnaie fonctionnelle d'EACL à la date de clôture sont ajustés de façon à refléter le cours de change en vigueur à cette date. Les profits et pertes de change découlant de la conversion des monnaies étrangères sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

c) Instruments financiers*Comptabilisation et évaluation*

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers d'EACL dans les diverses catégories :

Catégorie	Instruments financiers
Actifs financiers et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Placements détenus en fiducie
Prêts et créances	Trésorerie Clients et autres débiteurs Fonds pour la gestion à long terme des déchets Créances à long terme
Autres passifs financiers	Fournisseurs et autres créditeurs Avances de clients et obligations envers les clients Montant à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les instruments financiers classés comme des prêts et créances sont subséquemment comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement et subséquemment comptabilisés à leur juste valeur à la date de clôture en fonction d'instruments similaires ayant un prix coté. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés à titre de produits financiers ou de charges financières à l'état du résultat global de la période dans laquelle ils surviennent. Les coûts de transaction associés à des actifs et à des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les placements détenus en fiducie sont désignés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, étant donné que le gestionnaire du fonds est autorisé à gérer le fonds selon les directives de placement approuvées afin de générer des rendements adéquats. Les placements détenus en fiducie sont gérés sur la base de leur juste valeur et leur performance fait l'objet d'un suivi serré.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne répondent pas aux critères permettant de les désigner comme des actifs détenus à des fins de transaction.

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation

Les prêts et créances sont évalués chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Parmi les indications objectives de dépréciation, on retrouve un défaut de paiement par un débiteur ou la probabilité de faillite du débiteur. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peuvent être évalués de façon fiable.

Toutes les créances individuellement importantes d'EACL sont soumises à un test de dépréciation individuel. Toutes les créances individuellement importantes qui n'ont pas subi de perte de valeur individuellement sont soumises collectivement à un test de dépréciation. Les créances qui ne sont pas individuellement importantes sont soumises collectivement à un test de dépréciation en regroupant les créances présentant des caractéristiques de risque similaires. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans les états consolidés du résultat global lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation. Lorsqu'il y a recouvrement de valeur, les pertes de valeur sur les actifs financiers sont reprises et le montant de la reprise est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global.

d) Fonds pour le stockage à long terme des déchets

La trésorerie a été investie dans un fonds pour le stockage futur des déchets radioactifs. Ce fonds de placement, établi et maintenu par EACL, vise à fournir les fonds pour couvrir les coûts futurs de stockage associés aux déchets radioactifs générés par les activités en cours d'EACL. À compter du 31 mars 2016, le fonds est détenu en trésorerie.

Les intérêts gagnés sont inclus dans les produits financiers, dans les états consolidés du résultat global.

e) Placements détenus en fiducie – fonds en fiducie

Le fonds en fiducie est une entité structurée établie en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* en vue de financer l'application d'une méthode de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Même si EACL ne détient aucune participation directe ou indirecte dans cette entité, la direction a déterminé qu'EACL exerce en substance un contrôle sur le fonds en fiducie, car :

- EACL a le pouvoir de diriger les activités d'investissement du fonds en fiducie;
- EACL est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec le fonds en fiducie puisque les placements sont gérés sur la base de leur juste valeur;
- EACL peut améliorer et maintenir la politique de placement et est appelée à fixer le niveau de risque des placements ainsi que les fourchettes minimales et maximales de la composition des actifs, ce qui a une incidence sur les rendements du fonds en fiducie que touche EACL.

Les intérêts gagnés sont inclus dans les produits financiers, dans les états consolidés du résultat global.

f) Stocks

Les stocks d'eau lourde, les pièces de rechange et fournitures de magasins ainsi que le combustible nucléaire sont évalués au coût moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation, si elle est inférieure. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Si le coût est supérieur à la valeur nette de réalisation, une perte de valeur est comptabilisée. Lorsque les circonstances ayant causé la dépréciation des stocks n'existent plus ou lorsqu'il existe une indication claire d'une augmentation de la valeur nette de réalisation compte tenu de nouvelles circonstances, le montant de la dépréciation initiale est repris. Les coûts des stocks de combustible nucléaire comprennent une tranche des frais généraux.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts englobent les charges directement attribuables à l'acquisition d'actifs, y compris les coûts engagés pour la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, de même que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées.

Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties ou composantes distinctes des immobilisations corporelles.

Le coût lié à une importante remise en état, à l'inspection ou au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ce coût reviennent à EACL, et si ce coût peut être évalué de façon fiable. Au moment du remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts liés au déclassement et à la gestion des déchets sont inclus dans le coût de l'actif connexe. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global à mesure qu'ils sont engagés.

Les immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées. Elles sont alors inscrites dans la catégorie appropriée des immobilisations corporelles et amorties au taux applicable à cette catégorie.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable d'un élément des immobilisations corporelles, soit le coût de l'élément, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée d'un bien, comme suit :

Aménagements de terrains	De 10 à 20 ans
Bâtiments et réacteurs	De 20 à 40 ans
Matériel et outillage	De 3 à 25 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture et ajustés au besoin.

h) Immobilisations incorporelles et activités de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les dépenses de développement ne sont inscrites à l'actif que si les frais de développement peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable et si EACL dispose ou compte disposer de ressources suffisantes pour achever le développement de l'actif et pour le mettre en service ou le vendre.

Les dépenses inscrites à l'actif comprennent le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les frais de développement inscrits à l'actif sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles se rapportent.

Les frais de recherche et développement que la société engage afin de s'acquitter de ses obligations en matière de gestion des déchets et de déclassement, obligations à l'égard desquelles elle a constitué des provisions spécifiques, sont imputés à la provision qui s'y rapporte.

Les autres immobilisations incorporelles acquises par EACL qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les apports à la construction.

Les apports à la construction ont trait aux apports à l'égard d'un pipeline assurant la livraison de gaz naturel au site de Chalk River.

Les immobilisations en cours de développement ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées. Elles sont alors inscrites dans la catégorie appropriée des immobilisations incorporelles et amorties au taux applicable à cette catégorie.

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité estimée d'un actif, à partir de la date de sa mise en service, comme suit :

Frais liés aux logiciels	3 ans
Apports à la construction	40 ans

i) Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La valeur comptable d'actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et incorporelles, est soumise à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être pleinement recouvrable. Dans le cas d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, un calcul de la valeur recouvrable est effectué chaque date de clôture et chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être pleinement recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties en réduction de la valeur comptable des actifs affectés à l'unité au prorata. Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus.

Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif n'excédant pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

j) Clients et autres débiteurs, avances de clients et obligations envers les clients

Pour certains contrats de construction, les produits comptabilisés pourraient dépasser les montants facturés (produits non facturés) alors que pour d'autres, les montants facturés pourraient être supérieurs aux produits comptabilisés (avances de clients et obligations envers les clients). Les produits non facturés sont comptabilisés à titre d'actifs et inclus dans les clients et autres débiteurs. Les produits perçus qui dépassent les produits comptabilisés sur des contrats et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'avaient pas débuté sont comptabilisés à titre d'avances de clients conformément à la convention de comptabilisation des produits que suit EAACL.

k) Provision pour le déclassement et la gestion des déchets

EAACL établit une provision pour ses obligations de déclasser des installations nucléaires et de gérer ses déchets nucléaires conformément aux exigences réglementaires. La meilleure estimation d'une obligation est comptabilisée dans la période au cours de laquelle une estimation fiable peut être déterminée et lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La provision tient compte des exigences actuelles sur le plan de la technologie, de l'environnement et de la réglementation, et elle est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de la provision. Les flux de trésorerie futurs estimés sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base de prévisions faisant consensus et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada.

Comme la provision est constituée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs prévus, elle est accrue trimestriellement afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et ce, en retranchant un trimestre dans le calcul du montant actualisé. La désactualisation est imputée aux charges financières dans les états consolidés du résultat global.

La provision est réduite par le montant des dépenses réellement engagées. L'estimation des coûts fait l'objet d'un examen périodique, et toute modification significative du montant estimé ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents est comptabilisée comme un ajustement de la provision. Au moment du règlement du passif, un profit ou une perte sera comptabilisé. La provision tient compte des coûts de construction futurs associés à certaines installations, telles les installations de stockage de déchets nucléaires.

Les coûts de déclassement de nouveaux actifs sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée d'utilité de ces actifs. L'incidence de modifications subséquentes relatives à l'estimation d'une obligation pour laquelle une provision a été comptabilisée comme faisant partie du coût de l'actif entraîne un ajustement inscrit à l'égard de l'actif.

l) Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, EACL a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus, à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques du passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Toutes les provisions sont passées en revue chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation actuelle de la contrepartie nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dans les cas où une possible sortie de ressources économiques découlant d'obligations actuelles est considérée comme improbable ou si le montant de l'obligation ne peut pas être évalué de façon fiable, aucun passif n'est comptabilisé.

m) Régime de retraite

La quasi-totalité des salariés d'EACL sont visés par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est un régime contributif à prestations définies créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme EACL doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus.

Selon les lois en vigueur, EACL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de services passés ou de déficits de capitalisation du régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice durant lequel les salariés ont rendu des services, et elles représentent la totalité des obligations d'EACL à l'égard du régime de retraite.

n) Avantages du personnel

EACL fournit des avantages tels que le versement d'indemnités à la suite de départs volontaires et d'autres avantages, y compris le maintien de la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'auto-assurance.

EACL rembourse à Emploi et Développement social Canada les indemnisations des accidentés du travail versées conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* par suite des paiements courants facturés par les commissions provinciales de l'indemnisation des accidentés du travail.

Régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi

L'obligation nette d'EACL au titre de ses régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi, à prestations définies, correspond au montant des avantages futurs que les salariés ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés, à la mortalité et au roulement prévu du personnel.

Le taux d'actualisation est établi d'après une méthodologie recommandée par l'Institut canadien des actuaires. EACL comptabilise les écarts actuariels découlant de ses régimes non liés à la retraite à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où ils surviennent et les présente dans le déficit.

Autres avantages à long terme

L'obligation nette d'EACL au titre des autres avantages à long terme correspond au montant des prestations futures acquises par les salariés en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent les indemnités des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'auto-assurance et la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée.

Ces avantages sont comptabilisés à leur valeur actualisée. Le taux d'actualisation est établi d'après une méthodologie recommandée par l'Institut canadien des actuaires. Le calcul repose en partie sur la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et sur des calculs fondés sur les événements servant à déterminer les indemnités pour accidents du travail. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global de la période où ils surviennent.

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant qu'EACL s'attend à payer aux termes de plans d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si EACL a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

o) Comptabilisation des produits

Les produits sont tirés des ventes aux clients de produits et services d'EACL. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des remises commerciales, des rabais pour quantités et des montants perçus auprès de tierces parties, notamment la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe d'accise et la taxe de vente.

Des produits sont comptabilisés quand ils peuvent être évalués de façon fiable et quand il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviennent à EACL. Lorsqu'il existe des doutes au sujet du recouvrement final, le produit en question est comptabilisé à mesure que la trésorerie est reçue.

Lorsqu'une transaction particulière exige la livraison de plus d'un produit ou service (composantes multiples), les critères de comptabilisation des produits énoncés plus bas sont appliqués à chaque composante distinctement identifiable. Une composante est considérée comme étant distinctement identifiable lorsque le produit ou service livré a de la valeur en soi aux yeux du client et lorsque la juste valeur associée au produit ou au service peut être évaluée de façon fiable. Le montant comptabilisé à titre de produit pour chaque composante se rapporte à la juste valeur de l'élément par rapport à la juste valeur de la transaction dans son ensemble.

i) Contrats à long terme relatifs aux activités abandonnées

Les produits d'un contrat comprennent le montant initial des produits convenu dans le contrat et les modifications dans la valeur du contrat, les réclamations et les primes de performance, dans la mesure où elles peuvent être évaluées de façon fiable et où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits. Lorsque des ajustements relatifs à la valeur du contrat ou aux coûts estimés entraîneront une variation des produits et que ces ajustements sont probables et peuvent être évalués de façon fiable, toute variation à l'égard des estimations antérieures est comptabilisée dans les états consolidés du résultat global de la période à l'étude.

Lorsque le résultat d'un contrat à long terme peut être estimé de façon fiable, les produits sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement en fonction du ratio des coûts engagés par rapport au total des coûts estimés, ratio qui sert de mesure de l'avancement. Cette mesure de l'avancement est ensuite appliquée aux produits prévus connexes, ce qui entraîne la comptabilisation des produits en fonction de l'avancement des travaux.

Lorsque le résultat d'un contrat à long terme ne peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne doivent être comptabilisés que dans la limite des coûts du contrat qui ont été engagés et qui seront probablement recouvrables. Une fois les incertitudes ayant entravé l'atteinte du résultat d'un contrat résolues, les produits sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Une perte attendue sur un contrat à long terme est comptabilisée dans le résultat global dès qu'elle est déterminée.

Les pénalités, y compris les pénalités pour livraison tardive, sont comptabilisées à titre de réduction du total des produits tirés des contrats dans la période pendant laquelle elles sont établies. Les montants des réclamations auprès des clients sont comptabilisés lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est établi que leur réalisation est probable.

ii) Contrats à prix calculé sur la base de remboursement des frais

Les produits aux termes de contrats à prix calculé sur la base de remboursement des frais sont comptabilisés à mesure que les coûts remboursables sont engagés, et ils comprennent une partie des honoraires gagnés.

iii) Autres contrats de service

Lorsque des services sont fournis sur une période déterminée, les produits sont comptabilisés selon le mode linéaire, sauf s'il existe une indication selon laquelle une autre méthode correspond davantage à l'état d'avancement des travaux. En ce qui concerne les services de gestion des déchets, les produits sont comptabilisés en fonction des modalités contractuelles établies avec le client à cet égard.

iv) Fourniture de produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client, ce qui coïncide généralement avec le transfert du titre de propriété. Lorsque les biens nécessitent la prise d'importantes mesures d'adaptation ou d'intégration, les produits sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement susmentionnée.

v) Redevances

Les produits tirés de l'octroi de licences visant la propriété intellectuelle sont comptabilisés à titre de produits conformément aux modalités du contrat visé. Ces ententes donnent droit à EACL de recevoir le paiement, de la part du titulaire de licence, de sommes liées à la vente de technologies CANDU et associées aux produits CANDU relativement à des projets de constructions futures, à des projets de prolongation de la vie utile et à d'autres projets.

p) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires qui ne constituent pas du capital d'apport sont comptabilisés comme des subventions du gouvernement du Canada à titre de financement au cours de la période durant laquelle ils sont accordés ou lorsque le droit au financement est établi d'une autre façon à la fin d'une période comptable par autorisation gouvernementale et en satisfaisant aux critères d'admissibilité. Les crédits dont l'utilisation est restreinte par la loi et liés à des charges associées à des périodes futures sont différés et comptabilisés à titre de financement au cours de la période durant laquelle les charges connexes sont engagées. Les crédits qui servent aux immobilisations corporelles amortissables ou aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont inscrits à titre de financement différé et sont amortis de la même façon que l'actif en cause.

De 1997 à 2006 et conformément à l'entente de dix ans sur le financement des activités de déclassement, EACL a conservé les produits en trésorerie générés par la vente ou la location de certains stocks d'eau lourde financés par le gouvernement du Canada. La trésorerie reçue a été virée du compte du capital d'apport à celui du financement différé pour le déclassement et la gestion des déchets et elle a ensuite été comptabilisée à titre de financement dans le résultat net à mesure que les dépenses connexes ont été engagées. Les produits provenant des ventes réalisées durant les dix années de l'entente et reçus après le 1^{er} avril 2006 sont virés du compte du capital d'apport à celui du financement différé pour le déclassement et la gestion des déchets.

q) Autre financement

Les montants reçus d'autres entités gouvernementales pour l'exécution de travaux selon des ententes de service et facturés de manière semblable à ceux effectués pour le compte de clients commerciaux sont classés dans le poste « Autre financement ».

r) Recouvrement de coûts auprès de tiers

EACL a dirigé le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et le Bureau de gestion de l'Initiative dans la région de Port Hope sur une base de recouvrement de coûts pour le compte de Ressources naturelles Canada jusqu'au 13 septembre 2015, date à laquelle le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur est entré en vigueur. Au 13 septembre 2015, EACL a assumé la responsabilité de remplir les obligations du gouvernement à l'égard des déchets radioactifs historiques de faible activité. À l'avenir, le financement d'EACL pour ces activités proviendra directement des crédits parlementaires. Les coûts recouverts aux termes de cette entente sont inscrits en tant que recouvrement de coûts auprès de tiers à mesure que les frais connexes sont engagés, et ils sont inclus à titre d'autre financement à l'état du résultat global.

s) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés des sommes investies et des créances à long terme. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat global, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières ont trait à la désactualisation des provisions.

t) Interprétations et modifications

Les nouvelles prises de position énoncées ci-après, publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ou l'IFRS Interpretations Committee en vigueur au 1^{er} juillet 2014, ont été adoptées par EACL le 1^{er} avril 2015. Leur adoption n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Améliorations annuelles aux IFRS : Cycle de 2010-2012 et cycle de 2011-2013

Les améliorations annuelles aux IFRS du cycle de 2010-2012 et du cycle de 2011-2013 ont été publiées en décembre 2013. Ces améliorations comprennent un certain nombre de modifications à diverses IFRS qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014, sur une base prospective et rétrospective modifiée.

u) Normes et modifications publiées qui seront adoptées à une date ultérieure

Les normes et les modifications aux normes existantes qui suivent, publiées par l'IASB, ne sont pas encore en vigueur. Elles ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers d'EACL à l'avenir, puisqu'EACL prévoit effectuer la transition vers les normes comptables pour le secteur public avec une date d'adoption prévue le 1^{er} avril 2016.

Modifications à l'IFRS 11, *Partenariats*

Les modifications à l'IFRS 11 fournissent des indications sur la comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes dont l'activité constitue une entreprise. Les modifications stipulent que l'acquéreur des intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise au sens de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, doit appliquer tous les principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises établis dans l'IFRS 3, et dans d'autres IFRS, à l'exception des principes qui vont à l'encontre des dispositions de cette IFRS, et fournir les informations qui sont exigées dans l'IFRS 3, et dans d'autres IFRS, pour les regroupements d'entreprises.

Ces modifications doivent être appliquées de façon prospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

Modifications à l'IAS 27, *États financiers individuels*

Les modifications à l'IAS 27 permettent l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels, et exigent le recours à cette méthode de comptabilisation non seulement à l'égard des entreprises associées et des coentreprises, mais aussi des filiales. La comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence a été introduite comme troisième solution, en plus des options actuelles du coût et de la juste valeur.

Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

Modifications à l'IFRS 10, États financiers consolidés, et à l'IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les modifications visent à résoudre une contradiction entre les exigences de l'IFRS 10 et celles de l'IAS 28 et clarifient le traitement d'une vente ou d'un apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.

Ces modifications doivent être appliquées de façon prospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

Améliorations annuelles aux IFRS du cycle de 2012–2014

Les améliorations annuelles aux IFRS du cycle de 2012-2014 représentent un groupe de modifications non urgentes aux IFRS. Les quatre normes touchées sont l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Les modifications doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

IAS 1, Présentation des états financiers

Les modifications à l'IAS 1 sont de portée restreinte et clarifient, plutôt qu'elles ne modifient en profondeur, les pratiques actuelles. L'accent est davantage mis sur l'importance relative que sur les exigences minimales d'une norme. L'ordre des notes afférentes aux états financiers n'est pas prescrit et peut être combiné aux diverses méthodes comptables. Les postes au bilan peuvent être combinés si les postes ont peu d'importance relative, ou présentés séparément si cela fournit des informations utiles aux utilisateurs.

Les modifications doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié l'IFRS 15, qui fournit un cadre remplaçant les directives portant sur la comptabilisation des produits qui existent actuellement aux termes des IFRS. La norme fournit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients et deux méthodes de comptabilisation des revenus : à un moment donné ou au fil du temps. Ce modèle propose une analyse des transactions fondée sur les contrats, qui comporte cinq étapes et permet de déterminer si un montant doit être comptabilisé au titre des produits et, le cas échéant, d'établir le montant comptabilisé ainsi que la date de comptabilisation. La norme instaure de nouveaux seuils en matière d'estimations et de jugement, lesquels peuvent avoir une incidence sur le montant comptabilisé ou la date de comptabilisation.

Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 selon une des deux méthodes suivantes : selon une approche rétrospective, ou selon une approche rétrospective modifiée tenant compte de l'effet cumulatif de son application initiale comme un ajustement au solde d'ouverture des capitaux propres à la date de première application.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, combinant les étapes portant sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture du projet visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Cette norme doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

v) Modifications futures des méthodes comptables

Après la restructuration d'EACL et la modification de son mandat, il a été déterminé que les normes comptables pour le secteur public approuvées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public seraient le référentiel de présentation le plus approprié pour répondre aux besoins des utilisateurs des états financiers d'EACL. EACL déploiera des efforts en vue de la conversion aux normes comptables pour le secteur public, la date d'adoption prévue étant le 1^{er} avril 2016. Les états financiers de l'exercice 2017 incluront les chiffres comparatifs, et le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2015 sera retraité afin d'être conforme aux normes comptables pour le secteur public. EACL évalue actuellement l'incidence qu'aura sur ses états financiers consolidés la conversion à ces normes et, par conséquent, cette incidence reste inconnue pour l'instant.

5. Clients et autres débiteurs

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Créances clients	16 094	29 805
Moins le compte de correction de valeur pour créances douteuses	(3 419)	(544)
Créances clients, montant net	12 675	29 261
Autres débiteurs :		
Produits non facturés	10 407	23 055
Charges payées d'avance	430	3 486
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	9 911	3 502
Crédits à recevoir	19 400	-
Autres débiteurs	2 159	3 763
	54 982	63 067

Le classement selon l'âge des créances clients brutes se présente comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
À jour	11 406	9 773
En souffrance depuis 1 à 30 jours	986	14 239
En souffrance depuis 31 à 60 jours	235	1 800
En souffrance depuis 61 à 90 jours	405	778
En souffrance depuis plus de 90 jours	3 062	3 215
	16 094	29 805

EACL est exposée à un risque de crédit normal découlant de ses clients et autres débiteurs, et elle constitue un compte de correction de valeur au titre des pertes de crédit qu'elle pourrait subir. Le compte de correction de valeur pour créances douteuses correspond au montant estimé des pertes de crédit que la direction prévoit qu'EACL subira, à la lumière de son expérience passée pour des créances similaires dans une conjoncture économique semblable. Tout écart entre les pertes de crédit réelles et les estimations formulées par la direction aura des répercussions sur le résultat net futur d'EACL. EACL travaille à recouvrer ses créances clients impayées conformément aux modalités des contrats de vente.

L'exposition d'EACL aux risques de crédit liés aux clients et aux autres débiteurs, y compris les produits non facturés, est présentée à la note 26.

Le tableau suivant présente la variation du compte de correction de valeur pour créances douteuses :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	(544)	(841)
Dotation	(3 419)	-
Reprises	544	297
Solde à la fin de l'exercice	(3 419)	(544)

6. Stocks

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Matières premières	242	1 631
Travaux en cours	1 431	7 713
Produits finis	532	2 923
Combustible nucléaire	2 205	12 267
Pièces de rechange et fournitures de magasins	5 037	13 617
Stocks	7 242	25 884
Stocks d'eau lourde	212 968	221 283

Le coût des stocks de combustible nucléaire, de pièces de rechange et de fournitures de magasins comptabilisé en charges aux postes « Coût des ventes » et « Charges d'exploitation » s'est établi à 4,9 millions de dollars (26,2 millions de dollars en 2015). Le montant total de la dépréciation des stocks en 2015 s'est chiffré à néant (0,2 million de dollars en 2015).

En plus de la consommation interne d'eau lourde par les Laboratoires de Chalk River, qui s'est élevée à 0,1 million de dollars (0,8 million de dollars en 2015), le coût des stocks d'eau lourde comptabilisé en charges au poste « Coût des ventes » s'est chiffré à 8,2 millions de dollars (24,7 millions de dollars en 2015). Le montant total de la dépréciation de l'eau lourde en 2016 s'est élevé à néant (58,1 millions de dollars en 2015). La dépréciation en 2015 était liée à une évaluation qui avait été réalisée au cours de l'exercice portant sur la valeur nette de réalisation des stocks d'eau lourde.

EACL n'a repris aucune perte de valeur et n'a pas donné de stocks en garantie de passifs.

7. Fonds pour le stockage à long terme des déchets

EACL est tenue d'investir des liquidités dans un fonds pour le stockage futur des déchets radioactifs résultant de ses activités courantes. Ce fonds est destiné à couvrir les coûts de stockage futurs associés aux déchets radioactifs produits. Les liquidités consacrées à cette fin ne devraient pas être utilisées pendant l'exercice qui vient. Le fonds se compose de ce qui suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Échéance	31 mars	
		2016	Rendement
		\$	
Équivalents de trésorerie	Sans objet	3 538	0.0%

8. Créances long terme

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Montants sur contrats à recevoir de clients en rapport avec le financement de produits et services, échéant en 2019 et remboursables en montants fixes	55 130	80 670
Créances au titre des contrats de location-financement	13 449	19 124
Partie courante	(32 592)	(30 958)
	35 987	68 836

Les montants sur contrats à recevoir se rapportent essentiellement à des ventes d'eau lourde réalisées au cours d'exercices précédents. Le montant est remboursable à EAACL selon un calendrier de versements fixes d'ici 2019. Le taux d'intérêt implicite sur le montant à recevoir est de 5,77 % par année. Les montants exigibles, qui sont comptabilisés à titre d'activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, viennent à échéance comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Moins de 1 an	26 762	25 283
De 1 an à 5 ans	28 368	55 387
	55 130	80 670

L'investissement net d'EAACL à l'égard des créances au titre des contrats de location-financement, lequel correspond entièrement à de l'eau lourde, est le suivant :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars					
	2016			2015		
	Investissement brut à l'égard des créances au titre des contrats de location-financement	Produits financiers comptabilisés d'avance	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Investissement brut à l'égard des créances au titre des contrats de location-financement	Produits financiers comptabilisés d'avance	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Moins de 1 an	6 154	(324)	5 830	6 171	(496)	5 675
De 1 an à 5 ans	7 688	(69)	7 619	13 842	(393)	13 449
	13 842	(393)	13 449	20 013	(889)	19 124

9. Investissements détenus en fiducie

La Loi sur les déchets de combustible nucléaire exige des sociétés de services publics nucléaires canadiennes qu'elles forment un organisme de gestion des déchets, la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »), afin de formuler des recommandations au gouvernement du Canada concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et de mettre en application l'approche retenue. La loi exige également que chaque propriétaire de déchets de combustible nucléaire établisse un fonds en fiducie pour financer la mise en œuvre de l'approche.

Chaque fonds en fiducie est maintenu afin de satisfaire aux exigences de la loi, et seule la SGDN peut en retirer des sommes conformément aux dispositions de l'article II de la loi. Comme l'exigeait la loi, le dépôt initial d'EAACL dans son fonds en fiducie a été de 10 millions de dollars et a eu lieu le 25 novembre 2002. Des dépôts annuels ultérieurs d'environ 1,5 million de dollars en moyenne ont été versés au fonds comme il était exigé et le seront jusqu'à ce que l'ensemble des coûts associés au cycle de vie de la gestion des déchets de combustible nucléaire à long terme soient couverts.

Le fonds en fiducie, qui est géré par la CIBC au nom d'EAACL, investit dans des instruments à revenu fixe qui sont assortis de diverses échéances. Le fonds a été consolidé et les placements qu'il détient sont comptabilisés à titre d'actifs à long terme et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La valeur, au cours du marché, des instruments, ou d'instruments similaires dans le cas des obligations, était estimée à 49,3 millions de dollars au 31 mars 2016 (47,8 millions de dollars au 31 mars 2015). Les intérêts gagnés sur les actifs en fiducie reviennent au fonds en fiducie et sont fixes, alors que la juste valeur des instruments varie en fonction du taux d'intérêt du marché en vigueur. Ces placements sont constitués de ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)		31 mars			
		2016	Rendement	2015	Rendement
		\$		\$	
Équivalents de trésorerie*	Sans objet	1 192	0,0 %	1 187	0,0 %
Obligations du gouvernement du Canada**	Juin 2018 - décembre 2025	27 422	2,5 %	32 361	2,8 %
Obligations de sociétés	Janvier 2017 - février 2022	20 706	2,3 %	14 257	2,8 %
		49 320		47 805	

* Les équivalents de trésorerie se composent principalement d'instruments du marché monétaire à court terme dont la durée jusqu'à l'échéance initiale est inférieure à 90 jours.

** Les obligations d'administrations publiques canadiennes comprennent des obligations fédérales, provinciales et municipales.

10. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)		2016				
		Construction en cours	Terrains et aménagements de terrains	Immeubles	Réacteurs, machineries et outillage	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2015		191 690	78 837	263 921	378 587	913 035
Entrées et transferts		137 153	2 855	54 077	38 897	232 982
Sorties et transferts		(96 573)	–	(6)	(348)	(96 927)
Dépréciation		(20 238)	(2 627)	–	(4 006)	(26 871)
Actifs d'apport (note 15)		–	4 184	247	–	4 431
Autres variations		–	–	(4 630)	–	(4 630)
Coût au 31 mars 2016		212 032	83 249	313 609	413 130	1 022 020
Amortissement au 31 mars 2015		–	38 490	183 080	285 696	507 266
Augmentation de l'amortissement		–	3 127	4 750	16 226	24 103
Sorties		–	–	(6)	(331)	(337)
Transferts		–	–	–	–	–
Amortissement au 31 mars 2016		–	41 617	187 824	301 591	531 032
Valeur comptable nette au 31 mars 2015		191 690	40 347	80 841	92 891	405 769
Valeur comptable nette au 31 mars 2016		212 032	41 632	125 785	111 539	490 988

(en milliers de dollars canadiens)		2015				
		Construction en cours	Terrains et aménagements de terrains	Immeubles	Réacteurs, machineries et outillage	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2014		140 810	59 868	256 426	389 737	846 841
Entrées et transferts		85 994	18 969	1 460	10 338	116 761
Sorties et transferts		(33 869)	–	(1 868)	(21 488)	(57 225)
Dépréciation		(1 245)	–	–	–	(1 245)
Autres variations		–	–	7 903	–	7 903
Coût au 31 mars 2015		191 690	78 837	263 921	378 587	913 035
Amortissement au 31 mars 2014		–	35 858	181 214	293 980	511 052
Augmentation de l'amortissement		–	2 632	3 698	13 159	19 489
Sorties		–	–	(1 832)	(21 443)	(23 275)
Transferts		–	–	–	–	–
Amortissement au 31 mars 2015		–	38 490	183 080	285 696	507 266
Valeur comptable nette au 31 mars 2014		140 810	24 010	75 212	95 757	335 789
Valeur comptable nette au 31 mars 2015		191 690	40 347	80 841	92 891	405 769

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, l'amortissement des immobilisations corporelles s'est établi à 24,1 millions de dollars (19,5 millions de dollars en 2015). L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé dans les charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat global.

En 2016, des charges de dépréciation de 26,9 millions de dollars (1,2 million de dollars en 2015) ont été comptabilisées. De ces charges, un montant de 17,3 millions de dollars a trait à une moins-value des actifs liés au réacteur NRU en raison de délais dans la mise en service de l'actif. La valeur recouvrable, fondée sur la valeur d'utilité, se rapportant à la moins-value des actifs liés au réacteur NRU est de 6,2 millions de dollars. Les autres charges de dépréciation ont trait à l'annulation de projets prévus dont les coûts avaient été inclus dans les immobilisations en cours et à des ajustements d'actifs apportés effectués par suite d'une évaluation par la direction. Les charges de dépréciation sont comptabilisées dans les charges d'exploitation aux états consolidés du résultat global.

11. Immobilisations incorporelles

(en milliers de dollars canadiens)

	2016		
	Actifs en cours de développement	Logiciels	Total
	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2015	529	13 315	13 844
Entrées et transferts	8 188	744	8 932
Sorties et transferts	–	–	–
Coût au 31 mars 2016	8 717	14 059	22 776
Amortissement au 31 mars 2015	–	2 525	2 525
Augmentation de l'amortissement	–	1 908	1 908
Amortissement au 31 mars 2016	–	4 433	4 433
Valeur comptable nette au 31 mars 2015	529	10 790	11 319
Valeur comptable nette au 31 mars 2016	8 717	9 626	18 343

(en milliers de dollars canadiens)

	2015		
	Actifs en cours de développement	Logiciels	Total
	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2014	681	9 532	10 213
Entrées et transferts	529	3 783	4 312
Sorties et transferts	(681)	–	(681)
Coût au 31 mars 2015	529	13 315	13 844
Amortissement au 31 mars 2014	–	1 321	1 321
Augmentation de l'amortissement	–	1 204	1 204
Amortissement au 31 mars 2015	–	2 525	2 525
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	681	8 211	8 892
Valeur comptable nette au 31 mars 2015	529	10 790	11 319

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat global.

Pour l'exercice considéré, les frais de recherche et développement ont totalisé 67,7 millions de dollars (63,8 millions de dollars en 2015). De ce montant, une tranche de néant (néant en 2015) satisfaisait aux critères permettant l'inscription à l'actif. Les frais de recherche et développement engagés avant le transfert des actions des LNC à l'ANEC ont été inclus dans les charges d'exploitation, tous les frais engagés après le transfert des actions à l'ANEC ont été engagés par les LNC en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

12. Fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Dettes fournisseurs	565	13 168
Autres créditeurs et charges à payer	10 699	43 442
Charges à payer au titre des salaires	2 810	34 929
Partie courante des avantages du personnel (note 17)	2 843	3 814
Montants à payer à des parties liées	31 548	21 438
Montants à payer à l'actionnaire	381	815
	48 846	117 606

La valeur comptable des fournisseurs et autres créditeurs est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Les montants à payer à l'actionnaire comprennent les produits de redevances. Les montants à payer à des parties liées représentent le produit en trésorerie tiré des ventes d'eau lourde (note 19).

13. Avances de clients et obligations envers les clients

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Avances de clients et produits comptabilisés d'avance	909	3 165

Les avances de clients représentent les produits perçus qui dépassent les produits comptabilisés et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'ont pas encore débuté.

14. Provisions

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars		
	Contractuelles	Autres	Total
	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2014	15 595	136 278	151 873
Entrées	–	–	–
Montant utilisé au cours de l'exercice	(10 570)	(113 002)	(123 572)
Réduction découlant d'une réévaluation	–	(11 517)	(11 517)
Solde au 31 mars 2015	5 025	11 759	16 784
Entrées	–	3 865	3 865
Montant utilisé au cours de l'exercice	–	(623)	(623)
Réduction découlant d'une réévaluation	(3 625)	(550)	(4 175)
Solde au 31 mars 2016	1 400	14 451	15 851

L'achèvement de certains projets de prolongation de la vie utile et le quasi-achèvement de certains autres projets ont entraîné une baisse de 4 millions de dollars (11 millions de dollars en 2015) de la provision pour pertes sur contrats. On prévoit que ces dépenses seront engagées au cours d'une année suivant la période de présentation de l'information financière.

Les autres provisions ont trait à l'exposition aux réclamations liées à certains projets de prolongation de la vie utile, de même qu'aux actions en justice et réclamations fondées en droit, aux différends avec les fournisseurs et à un contrat déficitaire. On prévoit que ces dépenses seront engagées au cours des deux à trois années suivant la période de présentation de l'information financière.

Les provisions sont par nature à court terme et elles ne sont donc pas actualisées. Les réductions découlant des réévaluations sont incluses dans les charges d'exploitation des activités poursuivies et des activités abandonnées.

15. Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de régler ses passifs, de réduire le risque et de se conformer aux exigences réglementaires applicables. Ces installations comprennent des prototypes de réacteurs, des usines d'eau lourde, des installations de recherche et développement nucléaires ainsi que de gestion des déchets et d'autres installations. En raison de la diversité des installations, le processus de déclassement peut être différent dans chaque cas. Parfois, les activités de déclassement se déroulent en étapes séparées par des intervalles de plusieurs décennies afin de laisser la radioactivité décroître avant l'étape suivante. Ces activités comprennent la surveillance et le suivi, la décontamination, la démolition et la gestion des déchets connexes. Une partie des passifs renvoie à des obligations qui existaient avant la création d'EACL en 1952.

Le plan de déclassement met en jeu une série d'activités dont le but est d'assurer ce qui suit :

- Toutes les installations nucléaires redondantes sont dans un état contrôlé et contrôlable qui élimine tout risque à court terme;
- Les installations sous surveillance demeurent dans un état durable, stable et sécuritaire;
- Les mesures visant l'atteinte d'un état final qui représente l'aboutissement approuvé du processus de déclassement comme l'exige l'organisme de réglementation ont été menées à terme de façon économique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'OGEE, les responsabilités de s'acquitter des engagements du Canada à l'égard de l'Initiative dans la région de Port Hope, y compris tous les actifs et passifs, ont été transférées à EACL. Ceci comprenait un décret en conseil (P.C. 2015-1027) qui a transféré, du ministère des Ressources naturelles à EACL, l'administration des biens immobiliers associés à l'Initiative dans la région de Port Hope. Par conséquent, EACL a comptabilisé une provision liée au déclassement et à la gestion des déchets de 1 110,6 millions de dollars et une augmentation des immobilisations corporelles de 4,4 millions de dollars (note 10).

Les responsabilités à l'égard du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité ont été transférées de Ressources naturelles Canada à EACL et comprennent toutes les activités requises aux fins du traitement et de la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité dans des sites canadiens dont le gouvernement avait la responsabilité (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope). Un passif n'a pas été comptabilisé parce qu'il n'est pas possible d'obtenir suffisamment d'information sur l'étendue, les activités d'assainissement et le calendrier requis pour estimer de manière raisonnable le coût de l'obligation.

La provision liée au déclassement et à la gestion des déchets s'établit comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Valeur comptable au début de la période	9 744 713	7 535 142
Valeur comptable au début de la période, partie courante	229 500	214 500
Passifs réglés	(239 453)	(199 978)
Désactualisation de la provision	219 838	222 122
Effet de la variation du taux d'actualisation	(21 237)	2 114 073
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	95 040	71 592
Révision des estimations et du calendrier des dépenses touchant les immobilisations corporelles	(4 630)	7 903
Ajustement au titre des éléments d'immobilisation pour le déclassement et la gestion des déchets	(4 947)	–
Passif d'apport	1 110 613	–
Coûts de la gestion des déchets, du déclassement et de la remise en état des lieux associés aux activités poursuivies	9 130	8 859
Valeur comptable à la clôture de la période	11 138 567	9 974 213
Moins la partie courante	(425 900)	(229 500)
	10 712 667	9 744 713

Le profit (la perte) à la réévaluation comptabilisé(e) dans l'état du résultat global inclut l'effet des variations du taux d'actualisation et la révision des estimations et du calendrier des dépenses susmentionnés.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 18 863,4 millions de dollars (18 063,9 millions de dollars au 31 mars 2015). La provision est réévaluée chaque date de clôture en fonction du taux d'actualisation alors en vigueur.

Au 31 mars 2016, la provision a été actualisée selon un taux de 2,00 %. Le solde d'ouverture au 31 mars 2015 a été actualisé selon un taux de 1,99 %.

L'effet des variations du taux d'actualisation sur la provision est comptabilisé au poste « Profit (perte) à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres » dans les états consolidés du résultat global. Le profit total de l'exercice s'est établi à 21,2 millions de dollars (perte de 2 114,1 millions de dollars en 2015).

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	31 mars	
	2016	2015
Période d'actualisation	148 ans	149 ans
Taux d'actualisation	2,00 %	1,99 %
Taux d'inflation	1,70 %	1,70 %

La provision est très sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer la provision.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Augmentation de 1 %	(2 053)	(2 137)
Diminution de 1 %	3 030	3 184

16. Financement différé pour les immobilisations

Le financement différé pour les immobilisations a été fourni à EACL sous forme de crédits par son actionnaire (notes 21 et 25), comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Financement différé pour les immobilisations, solde d'ouverture	372 175	302 997
Financement pour les immobilisations reçu au cours de l'exercice	145 328	85 261
Amortissement du financement différé pour les immobilisations	(45 843)	(16 083)
Autres variations	31	-
Financement différé pour les immobilisations, solde de clôture	471 691	372 175

17. Avantages du personnel

a) Régime de retraite

Tel qu'il est mentionné à la note 4 m), les salariés d'EACL participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique. Les cotisations sont versées dans trois comptes, soit le Compte de pension de retraite de la fonction publique, le compte de la Caisse de retraite de la fonction publique et le compte Régime compensatoire.

Le taux de cotisation d'EACL au Compte de pension de retraite de la fonction publique (« CPRFP ») est égal à celui des salariés, et les cotisations d'EACL au compte de la Caisse de retraite de la fonction publique correspondent à 1,15 fois les cotisations salariales (1,28 fois au 31 mars 2015). Les cotisations d'EACL au compte Régime compensatoire pour l'année civile 2016 équivalent à 6,67 fois les cotisations salariales (7,13 fois pour l'année civile 2015). Ces multiples pourraient changer après réévaluation de la part de l'administration du Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »).

La quasi-totalité des salariés d'EACL sont visés par le régime, qui est un régime contributif à prestations définies créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme EACL doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales. Le taux général des cotisations patronales en vigueur au cours de l'exercice a correspondu à 12,3 % des salaires (12,0 % en 2015). Les cotisations totales se sont établies à 16,2 millions de dollars (32,5 millions de dollars en 2015) et ont été comptabilisées à titre de charges durant l'exercice. Les changements relatifs aux cotisations entre l'exercice 2014-2015 et 2015-2016 sont attribuables à la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, en vertu duquel la propriété des LNC, alors filiale d'EACL, a été transférée à l'ANEC. En date de ce transfert, les employés des LNC sont devenus des salariés d'une entreprise privée. Bien que les employés existants des LNC ont droit à une période transitoire de trois ans au titre du RPRFP, les cotisations patronales sont versées par les LNC. Les cotisations d'EACL susmentionnées comprennent les salariés des LNC jusqu'au 13 septembre 2015.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

b) Avantages du personnel

EACL verse dans certains cas des indemnités pour départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 4 n). L'obligation au titre des prestations définies est capitalisée à mesure que les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations définies n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations définies.

Le passif comptabilisé au titre des avantages du personnel de 2016 comprend des indemnités pour départs volontaires de 11,5 millions de dollars (15,0 millions de dollars en 2015) payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires ultérieurs.

La date d'évaluation de l'obligation au titre des avantages du personnel est le 31 mars 2016, et la dernière évaluation actuarielle de ces avantages a été réalisée à cette date. À la clôture de l'exercice, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 7,3 ans (7,0 ans en 2015).

Le tableau qui suit résume l'activité liée aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Obligation au titre des avantages du personnel à l'ouverture de l'exercice	29 144	29 058
Obligation au titre des avantages du personnel à l'ouverture de l'exercice – partie courante*	3 814	4 297
Coût des services rendus au cours de l'exercice	93	1 353
Intérêts sur l'obligation au titre des avantages du personnel	829	1 236
Prestations versées	(4 869)	(4 290)
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des variations des hypothèses démographiques	108	621
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des variations des hypothèses financières	(1 547)	2 222
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant des ajustements liés à l'expérience	(191)	(1 539)
Sortie d'une filiale	(3 700)	–
Obligation au titre des avantages du personnel à la clôture de l'exercice	23 681	32 958
Partie courante – obligation au titre des avantages du personnel*	(2 843)	(3 814)
Obligation au titre des avantages du personnel	20 838	29 144

* La partie courante de l'obligation au titre des avantages du personnel est incluse dans les fournisseurs et autres crédateurs (note 12).

Le tableau qui suit présente sommairement les charges liées aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme d'EACL inscrites dans les états consolidés du résultat global et dans les bilans consolidés :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Coût lié aux avantages du personnel, montant net		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	93	1 353
Coût financier	829	1 236
Réévaluations	(1 558)	(92)
Charge annuelle découlant du régime d'avantages du personnel	(636)	2 497

La charge annuelle découlant du régime d'avantages du personnel liée aux salariés travaillant chez EACL est comptabilisée dans le coût des ventes et dans les charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat global. La charge annuelle découlant du régime d'avantages du personnel liée aux salariés des Opérations commerciales est comptabilisée dans le coût des ventes et les charges d'exploitation liés aux activités abandonnées (note 28).

Les hypothèses actuarielles importantes qui ont été posées pour évaluer les avantages du personnel d'EACL sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles

	31 mars	
	2016	2015
Taux d'actualisation	3,30 %	3,00 %
Taux de croissance des salaires	2,75 %	2,75 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé	4,00 %	5,00 %

Pour les exercices 2016 et 2015, les taux de mortalité sont ceux qu'utilise le Bureau du surintendant des institutions financières pour l'évaluation des avantages au 31 mars 2011 conformément au CPRFP. Les taux de mortalité des personnes handicapées sont ceux utilisés dans l'évaluation des passifs au titre des prestations relativement au fonds d'assurance à l'égard de l'annexe 1 de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario au 31 décembre 2010.

L'obligation et les coûts au titre des avantages du personnel comportent une incertitude relative à la mesure en raison de l'emploi des hypothèses actuarielles. L'incidence de ces facteurs sur la réévaluation de l'obligation au titre des avantages du personnel peut se révéler importante et parfois être volatile.

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies sont le taux d'actualisation, la croissance attendue des salaires et la mortalité. L'analyse de sensibilité ci-après a été effectuée selon d'éventuels changements dans les hypothèses à la clôture de la période de présentation de l'information financière. Les analyses de sensibilité présentées dans le tableau reposent sur des hypothèses et doivent être utilisées avec prudence. La sensibilité de chaque hypothèse clé a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres hypothèses clés. Dans les faits, des variations peuvent survenir dans plusieurs hypothèses clés simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner la modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars
	2016
	\$
Augmentation de 1 % du taux d'actualisation (4,3 %)	21 892
Diminution de 1 % du taux d'actualisation (2,3 %)	25 244
Augmentation de 1 % du taux de croissance des salaires (3,75 %)	24 136
Diminution de 1 % du taux de croissance des salaires (1,75 %)	22 838
Taux de mortalité postérieurs aux départs à la retraite établis à 90 % des taux de mortalité utilisés	23 797
Taux de mortalité postérieurs aux départs à la retraite établis à 110 % des taux de mortalité utilisés	23 149

Une augmentation ou une diminution de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé n'aurait pas d'incidence significative sur les avantages du personnel.

18. Engagements, éventualités et obligations

a) Contrats de location simple

Les montants à payer au titre des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Moins de 1 an	1 017	2 830
De 1 an à 5 ans	2 093	7 378
Plus de 5 ans	-	1 183
	3 110	11 391

EACL loue des locaux à bureaux en vertu de contrats de location simple venant à échéance à diverses dates. Ces contrats sont assortis d'une clause d'indexation des loyers. Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, un montant de 2,4 millions de dollars (5,0 millions de dollars en 2015) se rapportant à des contrats de location simple a été comptabilisé en charges dans les états consolidés du résultat global.

Le total des paiements futurs à recevoir au titre des contrats de sous-location se chiffre à 2,3 millions de dollars.

b) Engagements liés à l'exploitation et au capital

Au 31 mars 2016, EACL était partie à des accords contractuels avec des fournisseurs tiers, y compris des contrats permettant la résiliation assortie de pénalités, s'élevant à environ 302,6 millions de dollars (197,1 millions de dollars au 31 mars 2015). Ces engagements sont ceux des LNC conformément au modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce montant comprend des contrats liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles d'environ 76,2 millions de dollars (58,6 millions de dollars au 31 mars 2015).

c) Cautionnements d'exécution et dommages-intérêts extrajudiciaires

Il est d'usage dans le secteur de se servir de lettres de crédit, de cautionnements de garantie et d'autres cautionnements d'exécution dans le cadre de contrats importants. Ces cautionnements peuvent englober des garanties qu'un projet sera mené à terme ou qu'un projet ou du matériel donné répondra à des critères de performance définis. Des dommages-intérêts extrajudiciaires sont prévus aux contrats et représentent les indemnités à verser en cas de non-respect d'une exigence du contrat (p. ex. un retard d'exécution).

Les dommages-intérêts extrajudiciaires étaient estimés à 60 millions de dollars au 31 mars 2016 (60 millions de dollars au 31 mars 2015) et ont antérieurement été passés en charges dans les activités abandonnées dans les états financiers consolidés. Comme il est décrit à la note 4 o), la direction évalue régulièrement le degré d'avancement des projets à long terme (tels que les projets de prolongation de la vie utile – note 14) afin de déterminer si des dommages-intérêts extrajudiciaires seront engagés. Lorsque des sanctions sont probables et quantifiables, les dommages-intérêts extrajudiciaires sont inclus dans le calcul révisé des produits ou dans les provisions pour pertes sur contrat comptabilisées au titre de ces projets.

d) Actions en justice et réclamations fondées en droit

EACL est partie à diverses actions en justice et réclamations intentées dans le cours normal des activités. L'issue de l'ensemble des actions et des réclamations intentées contre EACL dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes liées aux contentieux. À la lumière de l'information dont AECL dispose actuellement et après avoir consulté ses conseillers juridiques indépendants, la direction est d'avis que ces actions et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, n'auront pas d'effet défavorable significatif sur la situation financière d'EACL.

e) Contrat avec un entrepreneur

EACL a un contrat avec l'ANEC pour la gestion et l'exploitation des LNC en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce contrat est d'une durée de six ans avec une option de renouvellement pouvant aller jusqu'à quatre ans. Le contrat d'EACL avec l'ANEC indique, entre autres, les primes annuelles qui sont offertes à l'entrepreneur sous réserve d'une performance satisfaisante.

19. Capital d'apport et financement différé pour le déclassement et la gestion des déchets

Le capital d'apport comprend environ néant (25 millions de dollars au 31 mars 2015) lié aux crédits parlementaires reçus pour la production des stocks d'eau lourde. Jusqu'en 1995-1996 inclusivement, EACL devait rembourser au gouvernement, sous forme d'un dividende, le produit en trésorerie tiré de la vente d'eau lourde financée par le gouvernement.

De 1997 à 2006, aux termes d'une décision du Conseil du Trésor, il était demandé à EACL de conserver le produit de la vente ou de la location d'eau lourde financée par le gouvernement dans un fonds distinct devant servir aux activités de déclassement dans les dix ans suivant la décision. À mesure qu'EACL vendait ou louait de l'eau lourde financée par le gouvernement, elle virait le produit en trésorerie du capital d'apport au financement différé pour le déclassement et la gestion des déchets, et l'utilisait pour financer les activités courantes de déclassement.

Un montant annuel équivalant au produit tiré des ventes réalisées au cours des dix années couvertes par l'entente et reçu après le 1^{er} avril 2006 (notes 8 et 4 p)) est viré du compte du capital d'apport à celui du financement différé pour le déclassement et la gestion des déchets. Cependant, il n'est pas nécessaire de conserver les fonds dans un compte distinct pour les activités de déclassement. Le reste du produit en trésorerie provenant des ventes d'eau lourde est comptabilisé à titre de montants à payer à des parties liées et est inclus au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » (note 12) des bilans consolidés d'EACL.

20. Produits

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Services	60 068	58 522
Ventes de biens	53 826	79 227
Redevances	3 027	3 719
	116 921	141 468

21. Financement**a) Crédits parlementaires**

EACL présente distinctement ses crédits parlementaires, lesquels englobent le financement prévu par la loi, afin de s'assurer que les fonds sont engagés aux fins pour lesquelles ils ont été accordés. Les estimations principales et d'autres estimations approuvées incluent les montants pour les activités des Laboratoires nucléaires, y compris l'exploitation sécuritaire des Laboratoires de Chalk River et la gestion des responsabilités du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets. Le financement prévu par la loi concerne les montants associés aux obligations découlant du dessaisissement des Opérations commerciales.

Pour l'exercice, les crédits parlementaires ci-dessous ont été reçus et comptabilisés comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Crédits parlementaires – Activités poursuivies, activités d'exploitation		
Laboratoires nucléaires, activités d'exploitation	345 736	205 383
Amortissement du financement différé pour les immobilisations	45 843	16 083
Crédits parlementaires – Activités poursuivies, activités d'exploitation	391 579	221 466
Crédits parlementaires – Activités abandonnées, activités d'exploitation	–	36 100
Crédits parlementaires – Immobilisations		
Financement du projet de remise à neuf de l'infrastructure des immobilisations	145 328	85 261
Total des crédits parlementaires	536 907	342 827

En 2015-2016, EACL a reçu une somme de 472 millions de dollars et a comptabilisé un montant de 537 millions de dollars (327 millions de dollars reçus et 343 millions de dollars comptabilisés en 2014-2015). L'écart entre les montants reçus et les montants comptabilisés au titre des crédits parlementaires est lié à l'amortissement du financement différé pour les immobilisations. Le financement pour les immobilisations est reçu lorsque les fonds sont requis, mais est comptabilisé au même moment que l'amortissement de l'actif connexe dans les états financiers consolidés d'EACL (notes 4 p) et 16). Au 31 mars 2016, EACL avait également un montant à recevoir au titre des crédits parlementaires de 19,4 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, EACL a reçu le financement susmentionné afin de soutenir les activités prévues. Ce financement a été utilisé comme suit :

- pour financer les activités courantes des Laboratoires de Chalk River et répondre aux exigences en matière de réglementation, de santé, de sécurité et d'environnement, ainsi que pour des activités technologiques et scientifiques;
- pour les activités de déclasserment et de gestion des déchets aux emplacements de Chalk River et Whiteshell et les programmes de remise en état des lieux surtout à Port Hope;
- pour le renouvellement de l'infrastructure;
- pour les coûts liés à l'achèvement des projets et à financer les coûts de réorganisation de l'effectif engagés par suite du dessaisissement des Opérations commerciales.

b) Autre financement

Au cours de l'exercice, les autres formes de financement ont été comptabilisées comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Financement des activités d'exploitation		
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres	9 905	20 816
Déclasserment et gestion des déchets	89 935	188 459
	99 840	209 275

Au 13 septembre 2015, EACL a assumé la responsabilité de remplir les obligations du gouvernement à l'égard des déchets radioactifs historiques de faible activité. À partir de cette date, le financement d'EACL pour ces activités proviendra directement des crédits parlementaires.

22. Renseignements supplémentaires par types de charges

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Charges salariales	170 843	341 841
Charges générales et administratives	15 298	28 494
Charges d'exploitation du site et des programmes	156 390	304 389
Montants contractuels versés ou à verser, moins coûts imputés à la construction en cours (se reporter à la note 23)	357 413	–

Les coûts présentés ci-dessus correspondent aux coûts réels engagés par EAAC au cours de l'exercice pour les activités poursuivies, y compris les activités de déclassement et de gestion des déchets, et du Bureau de clôture (activités abandonnées). Certains éléments des coûts (239,5 millions de dollars en 2015-2016; 200,0 millions de dollars en 2014-2015) ont trait au règlement du passif lié au déclassement et à la gestion des déchets (note 15) et, par conséquent, ne sont pas inclus dans les états consolidés du résultat global. Les charges salariales comprennent les salaires et les cotisations prescrites par la loi. Les charges liées aux activités poursuivies sont comptabilisées dans le coût des ventes et dans les charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat global. Les charges relatives aux Opérations commerciales sont comptabilisées dans le coût des ventes et les charges d'exploitation liés aux activités abandonnées (note 28).

23. Accord contractuel

Depuis le 13 septembre 2015, EAAC remplit son mandat par l'entremise d'un contrat à long terme avec l'ANEC pour la gestion et l'exploitation des LNC selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Avant cette date, les LNC agissaient à titre de filiale en propriété exclusive d'EAAC.

Selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, les actifs, les sites et les installations demeurent la propriété d'EAAC, mais sont gérés et exploités par une entreprise du secteur privé. Ainsi, EAAC fait des paiements aux LNC et à l'ANEC (« montants contractuels versés ou à verser ») selon les modalités de l'accord contractuel.

Les dépenses contractuelles suivantes ont été engagées :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Montants contractuels versés ou à verser	432 444	–
Moins : coûts imputés à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	(149 308)	–
Moins : coûts imputés à la construction en cours	(75 032)	–
Moins : coûts classés comme coût des ventes	(32 148)	–
Charges contractuelles	175 956	–

Les montants contractuels versés ou à verser incluent les honoraires versés à l'ANEC, conformément à l'accord contractuel à long terme intervenu entre EAAC, l'ANEC et les LNC. Ils comprennent également toutes les charges admissibles des LNC représentant les charges salariales et les autres charges directes liées au travail exécuté et les coûts internes et les coûts d'exploitation du site. Cependant, les coûts admissibles des LNC pour livrer des produits commerciaux de tiers à EAAC sont présentés dans le coût des ventes dans l'état du résultat global.

Le solde à payer aux LNC au 31 mars 2016 était de 114,3 millions de dollars et représente le financement à verser pour les coûts admissibles engagés par les LNC.

Aux fins de comparaison, les soldes des LNC inclus dans les bilans consolidés d'EACL au 13 septembre 2015 sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	13 septembre 2015
	\$
Actifs	
Trésorerie	26 790
Clients et autres débiteurs	12 427
Stocks	18 962
Montants à recevoir de l'actionnaire	32 481
Passifs	
Fournisseurs et autres créditeurs	84 250
Avantages du personnel	3 651

24. Produits financiers et charges financières

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Produits financiers		
Intérêts sur les créances à long terme	4 476	5 873
Intérêts sur les placements et autres	838	564
Produits du fonds en fiducie	377	2 600
	5 691	9 037
Charges financières		
Désactualisation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	219 838	222 122

25. Transactions avec des parties liées

Les transactions conclues entre EACL et ses filiales ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont donc pas présentées dans la présente note.

EACL est contrôlée par le gouvernement du Canada, qui en détient la totalité des actions. Le gouvernement, le régime et les entités contrôlées par le gouvernement constituent les principales parties liées avec lesquelles EACL conclut des transactions.

Outre les transactions dont il est question aux notes 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 21 et 28, EACL a conclu les transactions suivantes avec le gouvernement :

- EACL a facturé à Ressources naturelles Canada des montants liés aux programmes de gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité et aux activités de déclassement dont il est question à la note 21 b).
- Dans le cours normal de ses activités, EACL conclut également diverses transactions avec le gouvernement et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État.

Aux fins de présentation de l'information financière, EACL est réputée avoir une influence notable sur son entreprise associée, le Groupe des propriétaires de centrales CANDU (le « GPC »). La participation dans le GPC n'a pas été comptabilisée aux états financiers consolidés d'EACL étant donné qu'elle n'est pas significative. Les transactions suivantes ont été conclues avec le GPC :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Produits	33 254	37 713
Cotisations des membres	6 199	6 812

Le solde auprès du GPC du fait de ces transactions au 31 mars 2016 s'élevait à 3,6 millions de dollars (7,9 millions de dollars au 31 mars 2015).

EACL a également conclu des transactions avec ses principaux dirigeants. Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'EACL, y compris ses administrateurs et les membres de sa haute direction. Le tableau qui suit résume, à des fins comparatives, les montants versés ou à verser aux principaux dirigeants.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme	5 882	3 982
Indemnités de cessation d'emploi	2 876	225
Avantages postérieurs à l'emploi	1 476	1 176
	10 234	5 383

26. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers figurant aux bilans consolidés s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2016			
	Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	-	84 553	-	84 553
Placements détenus en fiducie	49 320	-	-	49 320
Clients et autres débiteurs	-	54 982	-	54 982
Fonds pour la gestion à long terme des déchets	-	3 538	-	3 538
Créances à long terme	-	68 579	-	68 579
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	(48 846)	(48 846)
Avances de clients et obligations envers les clients	-	-	(909)	(909)
Montant à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens	-	-	(114 287)	(114 287)
	49 320	211 652	(164 042)	96 930

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2015			
	Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	–	75 912	–	75 912
Placements détenus en fiducie	47 805	–	–	47 805
Clients et autres débiteurs	–	63 067	–	63 067
Créances à long terme	–	99 794	–	99 794
Fournisseurs et autres créditeurs	–	–	(117 606)	(117 606)
Avances de clients et obligations envers les clients	–	–	(3 165)	(3 165)
	47 805	238 773	(120 771)	165 807

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. À l'exception des créances à long terme, la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers avoisinait leur juste valeur au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015, en raison de leur nature à court terme. La juste valeur de la partie non courante des créances à long terme s'établissait à 36 millions de dollars (72 millions de dollars au 31 mars 2015) et est estimée en utilisant les flux de trésorerie actualisés selon le taux d'intérêt à long terme en vigueur à la date de clôture (niveau 2). Le taux d'intérêt à long terme se fonde sur le rendement à long terme d'obligations de référence du gouvernement du Canada ajusté en fonction du risque de marché et du risque de crédit.

Hierarchie des justes valeurs

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur, en fonction de la méthode d'évaluation utilisée. EACL utilise la hiérarchie qui suit pour classer les évaluations à la juste valeur :

Niveau 1 : Des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : Des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 : Des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché (données non observables).

Un changement de méthode d'évaluation pourrait donner lieu à des mouvements entre les niveaux 1, 2 ou 3. Pour les périodes closes le 31 mars 2016 et le 31 mars 2015, aucun transfert d'un niveau à l'autre n'est survenu.

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2016				31 mars 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs et passifs détenus à la juste valeur								
Placements détenus en fiducie – Équivalents de trésorerie	1 192	–	–	1 192	1 187	–	–	1 187
Placements détenus en fiducie – Obligations	–	48 128	–	48 128	–	46 618	–	46 618
	1 192	48 128	–	49 320	1 187	46 618	–	47 805

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations aux termes de l'instrument financier. Les actifs financiers d'EACL exposés au risque de crédit sont les suivants : la trésorerie, les placements détenus en fiducie, les clients et autres débiteurs, le fonds pour le stockage à long terme des déchets et les créances à long terme. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspond à la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs financiers, qui totalisait 261,0 millions de dollars (286,6 millions de dollars au 31 mars 2015).

Au 31 mars 2016, tous les instruments de placement étaient cotés R1 bas ou plus par Dominion Bond Rating Service et A1 ou plus par Standard and Poor's.

La gestion du risque de crédit de la contrepartie a pour objectif de prévenir les pertes liées aux actifs financiers. Les mesures d'atténuation des risques encourus par EACL sont les suivantes :

- le suivi effectué aux niveaux de gestion appropriés;
- la mise en œuvre d'une stratégie de placement conservatrice.

Créances clients

Le risque encouru en raison des créances clients est faible, car la clientèle particulière d'EACL appartient à un secteur réglementé par les gouvernements. Le risque de pertes de crédit potentielles est également atténué par le fait qu'EACL évalue la solvabilité des clients avant d'accorder du crédit. La valeur comptable des créances clients est évaluée en assurant le suivi individuel des factures, et le compte de correction de valeur pour créances douteuses est établi selon des mesures de révision et un processus d'approbation appliqués à chaque facture.

Quatre clients (trois au 31 mars 2015), représentant chacun plus de 5 % du total des créances clients (5 % au 31 mars 2015), constituaient collectivement 62 % (77 % au 31 mars 2015) du total des créances clients. Aucune créance importante n'est exigible en monnaie étrangère.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'EACL ne dispose pas de fonds suffisants pour satisfaire à ses passifs, engagements et obligations à leur échéance. Un des principaux risques d'EACL consiste à ne pas être en mesure d'obtenir les sources de financement nécessaires pour maintenir ses capacités nucléaires de façon sécuritaire. La gestion du risque de liquidité d'EACL a pour objectif le maintien de réserves suffisantes et disponibles rapidement afin d'être en mesure de respecter en tout temps les obligations en matière de liquidités. EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III et, à ce titre, est assujettie à des restrictions quant aux emprunts qu'elle peut effectuer pour honorer ses obligations. EACL dépend du financement que lui accorde son actionnaire pour s'acquitter de ses obligations.

EACL gère le risque de liquidité :

- en procédant à des révisions interfonctionnelles des projets et activités d'affaires;
- en communiquant fréquemment avec son actionnaire pour gérer ses besoins de liquidités et obtenir un financement approprié;
- en conservant un portefeuille de placements hautement liquides et d'instruments très rapidement convertibles en liquidités avec des contreparties de grande qualité.

En 2016, les objectifs d'EACL en matière de gestion du risque de liquidité étaient les mêmes qu'en 2015. Cependant, EACL a demandé des fonds additionnels au gouvernement pour satisfaire à ses obligations. Au 31 mars 2016, EACL détenait un montant de 84,6 millions de dollars en trésorerie (75,9 millions de dollars au 31 mars 2015). Des créateurs et charges à payer de 48,8 millions de dollars (117,6 millions de dollars au 31 mars 2015) (note 12) sont exigibles à moins de un an.

Le plan de financement d'EACL fait partie du Plan d'entreprise. Il est révisé et approuvé annuellement par le conseil d'administration et le gouvernement. Le financement des activités et des engagements futurs d'EACL est assuré par le gouvernement.

c) Risque de marché

i) Risque de change

EACL présente ses états financiers consolidés en dollars canadiens, mais conclut une partie des transactions liées à ses activités en monnaies étrangères. L'exposition au risque de change d'EACL découle principalement des transactions qu'elle conclut en dollars américains. Les activités de gestion du risque de change d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum le risque lié aux transactions et la volatilité connexe de ses résultats et de ses engagements.

Au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015, une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du cours de change (\$ CA/\$ US) n'aurait pas eu d'incidence importante sur le résultat global de l'exercice.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les activités de gestion du risque de taux d'intérêt d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum la volatilité des produits et des charges d'EACL. Le risque de taux d'intérêt auquel est exposée EACL se limite aux variations des taux d'intérêt touchant les placements en obligations et des taux d'actualisation relatifs à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets. Les variations des taux d'actualisation sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt (se reporter à l'analyse de sensibilité présentée à la note 15).

d) Risque de réglementation

Le secteur au sein duquel évolue EACL est fortement réglementé. Des changements apportés à la politique gouvernementale pourraient nuire à la situation financière d'EACL. La gestion du risque de réglementation d'EACL a pour objectif de surveiller activement les changements réglementaires et de les mettre en œuvre rapidement afin qu'EACL puisse poursuivre ses activités. En 2016, les objectifs d'EACL en matière de gestion du risque de réglementation étaient les mêmes qu'en 2015.

27. Gestion du capital

Le capital social autorisé d'EACL se compose de 75 000 actions ordinaires sans valeur nominale. Au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015, 54 000 actions avaient été émises pour un montant de 15 000 000 \$.

Parce qu'EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, Sa Majesté du chef du Canada est détentrice de ses actions. Seul le Parlement peut autoriser l'acquisition et la vente d'actions. De plus, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada.

La capacité d'EACL d'obtenir du capital supplémentaire, par l'émission de titres de capitaux propres ou de titres d'emprunt, est conforme aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par le passé, aucune dette à long terme n'a été contractée. Le capital supplémentaire a été obtenu sous forme de contributions du gouvernement. À la clôture de l'exercice, EACL n'avait pas l'intention de chercher à obtenir du capital supplémentaire au cours des 12 prochains mois.

En matière de gestion du capital, EACL a pour objectif de disposer de suffisamment de liquidités pour pouvoir respecter ses obligations financières et poursuivre ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques, ainsi que pour préserver sa capacité à poursuivre son exploitation. Cette responsabilité est assumée grâce aux fonds reçus périodiquement du gouvernement et aux sommes perçues par l'exploitation et grâce au portefeuille de placements hautement liquides ou d'instruments très rapidement convertibles en trésorerie avec des contreparties de grande qualité. En 2016, les objectifs d'EACL en matière de gestion du capital étaient les mêmes qu'en 2015.

Le capital pour les exercices présentés se résume comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Capitaux propres négatifs	(11 066 562)	(9 785 854)
Financement différé pour les immobilisations	471 691	372 175
Financement différé pour le déclassement et la gestion des déchets	245 011	220 510
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	11 138 567	9 974 213
	788 707	781 044

Comme ces sources de financement fournissent un montant de capital limité, EACL dépend principalement du financement pour les activités d'exploitation et les immobilisations fourni par l'actionnaire, qui est demandé dans le Plan d'entreprise.

28. Activités abandonnées

Le 2 octobre 2011, le gouvernement du Canada a vendu les Opérations commerciales d'EACL à Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin. À partir de cette date, Candu Énergie inc. a repris la pleine propriété et le contrôle de l'exploitation quotidienne des Opérations commerciales.

La vente comprenait certains actifs d'EACL cédés à Candu Énergie inc. et un échange d'activités entre les trois parties (EACL, SNC-Lavalin et le gouvernement du Canada). Aux termes de la convention de vente, EACL a le droit de recevoir des redevances sur des projets de nouvelle construction et de prolongation de la vie utile réalisés par Candu Énergie inc. après la conclusion de la transaction. Ces redevances sont reçues au nom du gouvernement du Canada et sont remises au receveur général. Par conséquent, ces remises sont incluses dans les charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat global. Le contrat de licence visant la propriété intellectuelle aux termes duquel les redevances seront générées a une durée de 15 ans et il est entré en vigueur le 2 octobre 2011.

Une provision pour restructuration de 36,5 millions de dollars a été comptabilisée, dont une somme de 35,4 millions de dollars avait été versée au 31 mars 2016 (33,4 millions de dollars au 31 mars 2015), et un montant de 1,1 million de dollars demeurerait disponible pour mener à terme ce processus (3,1 millions de dollars au 31 mars 2015). La provision pour restructuration comprend principalement des indemnités de cessation d'emploi estimées destinées aux salariés touchés.

La totalité des activités des Opérations commerciales sont considérées comme des activités abandonnées. Les résultats et les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées sont présentés distinctement dans les présents états financiers consolidés, conformément à l'IFRS 5.

Résultats des activités abandonnées

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Produits – Projets de prolongation de vie utile	106	1 070
Coût des ventes	501	(53)
Marge brute	(395)	1 123
Charges d'exploitation	8 474	(2 381)
(Perte) bénéfice d'exploitation provenant des activités abandonnées	(8 869)	3 504

Aucun contrat de construction n'était en cours au 31 mars 2016.

Les soldes qui suivent, qui sont comptabilisés aux bilans consolidés, ont trait aux projets en cours et aux charges de restructuration inclus dans les activités abandonnées :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2016	2015
	\$	\$
Passifs		
Fournisseurs et autres créditeurs	1 041	4 384
Avances de clients et obligations envers les clients	–	90
Provisions	14 461	16 659
Provision pour restructuration	1 075	3 090

29. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs au 31 mars 2015 ont été ajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2015-2016. Dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, les montants en trésorerie reçus de clients et les paiements en trésorerie aux fournisseurs et aux salariés ont individuellement été augmentés de 9,4 millions de dollars afin de mieux refléter la nature de ces éléments. Ces ajustements n'ont eu aucune incidence importante.

Gouvernance d'entreprise

La structure de gouvernance d'EACL est semblable à celle des sociétés constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, à quelques exceptions importantes près :

- EACL est une société d'État mandataire et une société d'État mère assujettie aux dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP ») du Canada;
- L'unique actionnaire d'EACL est le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles;
- Les membres du conseil d'administration (le « conseil »), le président du conseil d'administration et le président-directeur général d'EACL sont nommés par le gouvernement du Canada, par voie de décret.

Pour diriger EACL pendant la période de transition et mettre en œuvre le modèle d'OGEE, un agent principal de la transition a été nommé. Les tâches de l'agent principal de la transition sont actuellement effectuées par un agent principal de la transition par intérim qui, également, rend compte directement au conseil d'administration. Après que le gouvernement aura nommé un président-directeur général, ce dernier dirigera EACL dans son nouveau rôle et le poste d'agent principal de la transition par intérim sera éliminé. Tous les membres de la direction qui relèvent directement du chef de la direction ou, dans la situation actuelle, de l'agent principal de la transition par intérim d'EACL, sont nommés par le conseil d'administration par l'entremise du comité de ressources humaines et de gouvernance sur recommandation de l'agent principal de la transition par intérim ou du président-directeur général, une fois qu'il sera nommé. Chacun des membres de la direction qui relèvent directement du chef de la direction doit rendre compte d'un domaine d'activité précis, comme il a été approuvé par l'agent principal de la transition (et le président-directeur général, selon le cas) ainsi que par le comité de ressources humaines et de gouvernance du conseil.

Conseil d'administration et membres de la haute direction

EACL est régie par un conseil d'administration qui fournit une orientation stratégique et des conseils au président-directeur général et actuellement à l'agent principal de la transition par intérim. Le conseil, par l'entremise de son président ou du président d'un de ses comités, reçoit des directives du seul actionnaire de la société, le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles. Il rend compte au Parlement par le truchement du ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'EACL a deux comités, à savoir le comité d'audit et le comité de ressources humaines et de gouvernance, qui ont chacun une charte spécifique qui définit les responsabilités envers le conseil et en son nom.

En 2015-2016, le conseil a fourni des commentaires, une diligence raisonnable, des conseils et des opinions sur la mise en œuvre du modèle d'OGEE, surveillé les activités du Bureau de clôture à l'égard du règlement des obligations juridiques conservées par EACL après la vente de ses activités commerciales, assuré une surveillance appropriée de la gestion des risques d'entreprise et risques commerciaux, et continué de présenter des rapports au ministre des Ressources naturelles concernant l'accomplissement de son rôle et l'exécution de ses responsabilités en matière de gouvernance.

Au 31 mars 2016, le conseil se composait de quatre administrateurs, qui représentaient la communauté scientifique et technologique et le milieu des affaires canadiens. Ces administrateurs ne faisaient pas partie de l'équipe de direction et ne recevaient aucune rémunération de la société autre que les jetons de présence, sauf un administrateur. Les administrateurs, le président du conseil d'administration et le président-directeur général (poste actuellement vacant) d'EACL sont nommés par le gouvernement du Canada en vertu d'un décret en conseil. Une liste des membres du conseil au 31 mars 2016 ainsi qu'à la date à laquelle le présent rapport a été approuvé est présentée ci-dessous.



Claude Lajeunesse, Ph.D.

Nommé au conseil en mars 2005

Mandat renouvelé en janvier 2015 et prenant fin en décembre 2015 (les administrateurs en place demeurent en fonction jusqu'à ce que leur successeur ait été nommé)

Nommé Président du conseil en août 2016

M. Lajeunesse est ancien président du conseil du Groupement Aéronautique de Recherche et Développement en Environnement; ancien président et chef de la direction de l'Association des industries aérospatiales du Canada et de l'Association des universités et collèges du Canada; et ancien président et vice-chancelier de l'Université Concordia, à Montréal, et de la Ryerson University, à Toronto. Il est ancien membre du conseil de TD Assurance, de la Fondation de la Société du Musée des sciences et de la technologie du Canada, de SOFINOV (Caisse de dépôt et placement du Québec) et du Toronto East General Hospital. Il est titulaire d'un doctorat en génie nucléaire du Rensselaer Polytechnic Institute, à New York.

Comité : président du comité de ressources humaines et de gouvernance



Gregory Josey

Nommé au conseil en mars 2013

Mandat renouvelé en janvier 2015 et prenant fin en décembre 2015 (les administrateurs en place demeurent en fonction jusqu'à ce que leur successeur ait été nommé)

A quitté en septembre 2016

M. Josey a été vice-président, Finances et chef des finances de Soins-santé grand public McNeil, Johnson & Johnson Inc. et Johnson & Johnson – Merck Consumer Pharmaceuticals. Il a aussi été membre de la haute direction et du conseil d'administration de Johnson & Johnson Inc. au Canada, président du conseil canadien des directeurs financiers de Johnson & Johnson et membre du conseil consultatif de la division ontarienne d'INCA. Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'Université Wilfrid-Laurier et est comptable professionnel agréé.

Comité : président du comité d'audit



Bob Hamilton

Nommé au conseil en décembre 2014 – mandat prenant fin en décembre 2015 (les administrateurs en place demeurent en fonction jusqu'à ce que leur successeur ait été nommé)

Sous-ministre, Ressources naturelles Canada. Ancien sous-ministre de l'Environnement; ancien Secrétaire délégué principal du Conseil du Trésor et principal responsable du Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation; ancien sous-ministre délégué de l'Environnement; et ancien secrétaire délégué du Conseil du Trésor. Il a œuvré au sein de la haute direction de Finances Canada, notamment à titre de sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt, et de sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier. Il détient un baccalauréat ès arts (économie) et une maîtrise en économie de l'Université Western Ontario.



James Hall

Nommé au conseil en août 2013

Mandat renouvelé en décembre 2014 et prenant fin en décembre 2015 (les administrateurs en place demeurent en fonction jusqu'à ce que leur successeur ait été nommé)

M. Hall est vice-président de Callidus Capital Corporation et président et chef de la direction de James Hall Advisors Inc. Il siège actuellement au conseil d'administration d'Immunovaccine Inc. et est fiduciaire d'un OMERS Trust. Il a occupé le poste de président du conseil d'administration et chef de la direction de Journal Register Company, a été premier vice-président et chef des placements de Working Ventures Canadian Fund Inc., et premier vice-président de Lloyds Bank Canada. Comptable professionnel agréé, M. Hall détient un baccalauréat spécialisé en administration de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario.

Comités : membre du comité d'audit (président du comité en date de septembre 2016) et du comité de ressources humaines et de gouvernance



Martha Tory

Nommée au conseil d'administration en octobre 2016

Ancienne associée, Services d'assurance, Ernst & Young. Membre du Conseil; Présidente, Comité des finances, de la vérification et du risque; et Membre, Comité de gouvernance et des ressources humaines: MaRS Discovery District. Présidente du Conseil: Institute of Competiveness and Prosperity. Présidente du Conseil: PREVNet (un réseau de centres d'excellence). Membre du Conseil; Vice-présidente, Comité des affaires et des ressources humaines; Membre du Comité de gouvernance et de mise en candidature; et Présidente, Chef du Comité de recherche du Service des urgences: Sunnybrook Health Sciences Centre. Membre du Conseil et Présidente, Comité des finances, de la vérification et des biens: Collège George Brown. Membre du Conseil; Trésorière et Présidente du Comité des finances et de la vérification, Membre du Comité de gouvernance et de mise en candidature et Membre, Comité de recherche du Président-directeur général: Dixon Hall Neighbourhood Services. Membre, Conseil d'administration, GBSP Center Corp (Young Centre for the Performing Arts). Membre, Conseil des normes et Comité des finances, Imagine Canada. Membre, Comité des finances, Shaw Festival. Membre, Comité de vérification et des risques, Bermuda Hospital Board.

Tableau de présence des administrateurs aux réunions du conseil et des comités, 2015-2016

Administrateur	Comité d'audit (6 réunions)	Comité de ressources humaines et de gouvernance (4 réunions)	Conseil d'administration (15 réunions)
P. Currie ¹	5/5	3/3	11/11
C. Lajeunesse ²	1/1	4/4	15/15
B. Hamilton	s. o.	s. o.	3/15
G. Josey ³	6/6	1/1	15/15
J. Hall	6/6	4/4	15/15
Martha Tory ⁴	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Mandat terminé le 31 décembre 2015

² Nommé au comité d'audit le 23 décembre 2015

³ Nommé au comité de ressources humaines et de gouvernance le 23 décembre 2015

⁴ Nommée membre du conseil d'administration en octobre 2016

Bureaux d'EACL

Siège social

Laboratoires de Chalk River
286 Plant Road, édifice 508
Chalk River, Ontario
Canada K0J 1J0

Bureau d'Ottawa

Place de Ville, Tour B
112 rue Kent, pièce 501
Ottawa, Ontario
Canada K1A 0S4

Laboratoires Whiteshell

1 Ara Mooradian Way
Pinawa, Manitoba
Canada R0E 1J0

Bureau de clôture

2030 Bristol Circle, pièce 210
Oakville, Ontario
Canada L6H 0H2